

ÉTÉ 2016

QUEVAUVILLERS



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°5

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	3	ÇA C'EST PASSÉ À QUEVAU	32
INFORMATIONS PRATIQUES	4	• LE REPAS DE LA JSQ	32
INFORMATIONS PRATIQUES	5	• THÉÂTRE À QUEVAUVILLERS : L'ÉTOURDI DE MOLIÈRE	33
MIEUX VIVRE ENSEMBLE	6	• RENDEZ-VOUS SANTÉ SUR LE DIABÈTE	34
QUOI DE NEUF SUR LA COMMUNE	7	• LES ŒUFS DE PÂQUES	34
• LES QUATRE TAXES	7	• THÉ DANSANT	35
L'EAU	8	• AUDITION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE	35
• LA DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES:	10	• BANQUET DE L'AMITIÉ	36
L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINNEVILLE	11	• INAUGURATIONS DE LA RUE SAINNEVILLE, DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA MÉDIATHÈQUE	37
LA MARPA	11	• COMMÉMORATION DU 8 MAI	38
ÉCOLE	12	• APPEL DU 18 JUIN	38
• REMISE DE CHÈQUE POUR L'ASSOCIATION ELA	12	• THÉÂTRE À TOUT COEUR	39
• VISITE À PARIS	13	• GALA DE DANSE	39
• LE SÉNAT	14	• LA FÊTE DES VOISINS	40
• LE JARDIN DES PLANTES	15	• FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET	40
• LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE - LE PERMIS PIÉTON	16	INFOS EN VRAC	41
• LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE - LE PERMIS VÉLO	17	• QUOI DE NEUF CHEZ NOS MUSICIENS?	41
• LA KERMESSE	18	• L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE	41
LA MÉDIATHÈQUE	19	• LA FÊTE DE LA MUSIQUE	41
• LES EXPOSITIONS ET LE KAMISHIBAI	19	• QUOI DE NEUF CHEZ LES ARCHERS?	42
• L'ATELIER LECTURE DU SAMEDI ET LE RACONTE TAPIS	20	• POUR LES MOINS DE 25 ANS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI OU D'UNE FORMATION	42
• L'ATELIER ORIGAMI PAR LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS	20	• QUOI DE NEUF À LA JSQ?	43
• ÇA S'EST PASSÉ À LA MÉDIATHÈQUE	21	• L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA JSQ	43
• LES ENFANTS À LA DÉCOUVERTE DU HAÏKU	21	CE QU'IL FAUT SAVOIR	44
• PROMENADE, CONTES ET HISTOIRES LOCALES	22	PAGE SANTÉ	45
• PROGRAMME DES ACTIVITÉS DES PROCHAINS MOIS À LA MÉDIATHÈQUES	25	PAGE JURIDIQUE	46
FOYER RURAL	26	À VOS AGENDAS	47
CCSOA	28	CALENDRIER DES FÊTES	48
• QUOI DE NEUF À LA CCSOA?	28	ÉTAT CIVIL	49
• P.L.U.I.	30	LE COIN DES ARTISTES ET DES LECTEURS	50
• VISITE DE CHANTIER DE LA FUTURE PISCINE COMMUNAUTAIRE LE 17 JUIN 2016	31	• RÉBUS PICARD PAR RÉGIS DOYE	50
		• AQUARELLE ET PEINTURE À L'HUILE	51

MOT DU MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Quevauvillois et Quevauvilloises,

Quelques heures après s'être rassemblés devant le monument aux morts pour rappeler les valeurs de la République : Liberté, Égalité et Fraternité, un nouvel attentat frappait la France sur la Promenade des Anglais à Nice faisant 84 victimes et de nombreux blessés.

Je souhaite donc une fois de plus avoir une pensée toute particulière pour les familles endeuillées.

En cette fin d'année scolaire, je félicite celles et ceux qui se sont présentés aux examens et qui les ont réussis.

Félicitations également à notre harmonie municipale et la batterie fanfare pour leurs bons classements obtenus au concours national de Metz : un premier prix en 3ème division avec un 17 sur 20 pour l'harmonie, un premier prix avec mention très bien en division supérieure 18 sur 20 pour la batterie fanfare.

Félicitations aussi aux Archers pour leur participation au concours de niveau national. Et à notre club de football pour ces bons résultats.

Merci à tous pour votre réussite et votre dynamisme.

J'associe également à ces félicitations et ces remerciements l'ensemble du conseil municipal, les associations et les bénévoles qui tout au long de l'année animent et participent régulièrement à la vie de notre commune.

En cette fin de mois de juillet, je vous souhaite à tous de bonnes vacances ou bon courage pour ceux qui ont déjà repris.

À tous bonne lecture!

Le Maire
Dominique DUSSUELLE

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

67 chaussée Thiers - 80710 Quevauvillers
☎ 03 22 90 92 81
✉ mairie.de.quevauvillers@wanadoo.fr
Secrétariat : Patricia FRÈRE et Emmanuelle OBRITIN
Lundi : 08h30-12h30 / 14h00-18h00
Mardi : 13h30-18h00
Mercredi : 09h00-12h30 / 14h00-17h30
Jeudi : 08h30-12h30 / 14h00-18h00
Vendredi : 13h30-17h30
Samedi : 10h30-12h30 (Permanence maire ou adjoint)

SALLE POLYVALENTE

Renseignements en Mairie ☎ 03 22 90 92 81
ou auprès de Carmen COZETTE ☎ 03 22 90 85 21

PERMANENCES DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEAN-JACQUES STOTER - CATHERINE BENEDINI

Chaque premier vendredi du mois à 18h30 à la mairie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD OUEST AMIÉNOIS (CCSOA)

16 bis route d'Aumale - 80290 Poix de Picardie
☎ 03 22 90 19 65
Président : Alain DESFOSSÉS
Directeur : Serge ZACHAREWICH

MARPA

☎ 03 22 90 87 70

ECOLE

☎ 03 22 90 92 25 - Directeur : Nicolas MAUS

SIVOS QUEVAUVILLERS-COURCELLES- FRESNOY

☎ 03 22 90 81 56 - Jean-Marc LABESSE
✉ jmlabesse@wanadoo.fr

CENTRE PÉRISCOLAIRE

Le matin : 07h30 / 08h50
Le soir : 16h30 / 18h30
Centre de loisirs (Vacances d'hiver, de Printemps, d'Été et de la Toussaint) : s'adresser en mairie

MÉDIATHÈQUE

Nicole DHOINE et William HOUSSEUX
Ainsi qu'Isabelle LERICHE,

NOUVEAUX HORAIRES :

- **Mardi : 16h30 - 18h00**
- **Mercredi : 14h00 - 18h00**
- **Jeudi : 16h30 - 18h00**
- **Vendredi : 16h00 - 18h00**
- **Samedi : 10h00 - 12h00**

LA POSTE

Ouverture de 9h00 à 11h00 du lundi au samedi
☎ 03 22 90 80 39

NOTAIRE

☎ 03 22 90 80 04 - Me DESJARDINS

PAROISSE

● RÉPONDANTES DE VILLAGE :

☎ 03 22 34 04 52 - Danielle GAILLET
☎ 03 22 90 93 54 - Valérie OLIVIER

● L'ABBÉ :

☎ 03 22 90 70 14 - Abbé Jean-Marie POITOUT
✉ jeanmariepoitout@orange.fr

TRÉSORERIE (POIX DE PICARDIE)

☎ 03 22 90 91 83

GARDERIE ITINÉRANTE ROUL'DOUDOU

Le mardi de 9h00 à 17h00 à la salle polyvalente :
contacter la CCSOA

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le lundi matin de 9h30 à 11h30, une fois par mois
à la salle polyvalente

INFORMATIONS PRATIQUES

SERVICE DE SANTÉ

● PHARMACIE :

☎ 03 22 90 36 50 - Pharmacie du Relais de Poste

● KINÉSITHÉRAPEUTES :

☎ 03 22 90 94 36 - Valérie DIEBOLT - Nancy DOUCHET - Gaëlle TURBANT

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

📍 10 rue de la Briqueterie - 80710 Quevauvillers

● MÉDECINS :

☎ 03 22 90 80 80 - Marina DEQUIDT, Marie-Charlotte PELTIER et Patrice NOUGEIN

● INFIRMIÈRES :

☎ 03 22 90 89 67 - Nathalie PETTOELLO et Laurence LESAGE

☎ 03 22 90 86 50 - Isabelle DEROUCK, Blandine GUIDE et Virginie ROUSSAY-CAILLOT

● ORTHOPTISTE :

☎ 06 76 59 82 94 - Susan DELAIRE

● PÉDICURE PODOLOGUE :

☎ 03 22 33 10 01 - Adrien PINAUD

● PSYCHOLOGUES :

☎ 06 46 73 45 50 - Nathalie ANGER - Clinicienne

☎ 07 82 45 91 46 - Elsa SINGLE - Pédopsychologue

☎ 07 77 26 53 88 - Alexandre MAZION - Addictologue

● SAGE-FEMME :

☎ 06 67 02 43 35 - Amélie GALLAND

● ORTHOPHONISTE :

☎ 06 30 11 95 50 - Océane VASSEUR

ANTENNE MÉDICO-SOCIALE

📍 20, rue Sainneville - 80710 Quevauvillers

● PUÉRICULTURE :

☎ 03 60 03 42 60 - Permanence sur rendez-vous le 1er mardi du mois

● ASSISTANTE SOCIALE :

☎ 03 60 03 42 60 - Sur rendez-vous le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00

ASSOCIATIONS

● AÎNÉS :

☎ 03 22 90 80 35 - Guy DEBUREAUX

● ANCIENS COMBATTANTS :

☎ 03 22 90 84 47 - Claude DAVID

● COMITÉ DES FÊTES :

☎ 03 22 90 92 81 : mairie

● FOYER RURAL :

☎ 06 70 21 69 44 - Vincent GUÉRARD

● HARMONIE MUNICIPALE :

☎ 03 22 90 80 35 - Guy DEBUREAUX

🌐 http://harmonie_quevauvillersE-monsite.com/

● ÉCOLE DE MUSIQUE :

☎ 03 22 34 04 52 - Gérard GAILLET

● JEUNESSE SPORTIVE QUEVAUVILLOISE :

☎ 03 22 42 03 17 - Guy GAILLET

🌐 www.jsquevauvillers.com

● PARENTS D'ÉLÈVES :

☎ 06 80 21 48 55 - Mathilde CULOT

● AMICALE DES SAPEURS POMPIERS :

Patrice DEMAILLY

● LES ARCHERS DU VILLERS :

☎ 03 22 49 03 54 ou ☎ : 06 89 39 29 58 , Lina PIOLLE

● SOCIÉTÉ DE CHASSE :

☎ 03 22 90 80 35 - Guy DEBUREAUX

● SoDANCE :

🌐 so-dance@orange.fr - Sohéline

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

STOP AU VOL DE FLEURS

La municipalité s'efforce de continuer à fleurir la commune. L'année dernière, nous avons été victimes de vols à répétitions de plus d'une dizaine de jardinières de couleur. Malheureusement nous avons à nouveau constaté le vol de 8 plants (lavandes, oeuillets...) le lundi 20 juin alors qu'ils avaient été plantés le vendredi 17 juin, à l'entrée du village, côté Amiens. Le vol est passible de 3 ans de prison et de 45000 € d'amende. C'est la volonté de l'auteur de dérober qui est condamnée. Ainsi, la peine est encourue même si l'auteur restitue l'objet après son vol ou s'il n'y a eu qu'une tentative de vol. Ces vols à répétitions nous désolent. Nous comptons sur le civisme de tous pour continuer à améliorer notre cadre de vie.

L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINNEVILLE

Là aussi nous pouvons constater un manque de respect pour le matériel urbain. Les poteaux qui ont été posés sur le terre plein central afin de protéger les plantations ont été pris pour un jeu de quille lors d'une nuit du mois de mai!



RESPECTEZ NOS PIÉTONS

Afin de sécuriser au maximum le passage des piétons sur les trottoirs de la rue Sainneville et pour que les voitures ne stationnent plus de façon anarchique, la municipalité a procédé à la pose de barrières. Cela ne semble pas suffire! Nous voyons sur cette photo un groupe d'enfants obligé de se faufiler tant bien que mal entre le mur et la camionnette! Merci à chacun de prendre ses responsabilités. Nous pouvons tous marcher quelques mètres de plus et respecter ainsi les piétons et nos enfants. Respectons également le stationnement devant le portail des particuliers lors de la dépose des enfants à l'école ou chez les nourrices! **Merci pour eux**



MERCI DE RANGER VOS POUBELLES

Nous vous invitons à ranger vos poubelles dès le passage du camion de ramassage afin une fois de plus de ne pas gêner les piétons.



Stop aux dégradations

Actuellement, certains individus, mineurs pour la plupart dont on ne déclinera pas l'identité, dégradent volontairement, par des jets de pierre ou de ballons des bâtiments publics. Ils s'en sont également pris aux canards de la mare! Plusieurs dépôts de plainte ont été enregistrés à la gendarmerie. Des factures sont actuellement en cours et vont être adressées directement aux parents. Nous vous rappelons que le Maire a un pouvoir de police au nom de la commune Les pouvoirs de police, en vertu de l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales sont attribués au maire de façon exclusive. Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs. Il est en mesure de dresser des procès verbaux d'infractions au code de la route, aux incivilités, aux dépôts sauvages des déchets, aux nuisances sonores...

QUOI DE NEUF SUR LA COMMUNE

LES QUATRE TAXES

Le transfert de compétences communales vers la Communauté de Commune du Sud-Ouest Amiénois

L'année 2016 va voir le transfert de compétences vers la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois : de la MARPA, au 1er janvier 2016, de la médiathèque, du scolaire, périscolaire et extra scolaire au 1er septembre 2016. Concrètement, qu'est ce que cela signifie?

Toutes les dépenses jusqu'à présent assumées par la commune vont être désormais réalisées par l'intercommunalité.

La commune reste propriétaire des murs(école, MARPA, médiathèque) mais les charges de fonctionnement et d'investissement (personnel, cantine scolaire, garderie, périscolaire, centre de vacances, achats de livres, etc...) sont déclarées d'intérêt communautaire.

La commune n'ayant plus à financer ces compétences a donc baissé sa fiscalité du coût du transfert de charge et la CCSOA ayant besoin de plus de recettes a augmenté ses taux d'imposition.

À la suite du transfert de ces compétences, les taux des impôts de la commune diminuent cette année.

Ce que cela change pour vous sur vos feuilles d'imposition pour l'année 2016

	2015	2016
la taxe d'habitation	18,78%	11,12%
la taxe foncière bâti	17,37%	10,28%
la taxe foncière non bâti	34,14%	20,21%
la taxe professionnelle	16,61%	9,83 %

Le produit attendu pour la commune de Quevauvillers pour 2016 avec des taux inchangés aurait été de 392 376€. Il sera, avec les nouveaux taux appliqués, de 232 271€. Le transfert de compétences communales vers la communauté de commune se chiffre donc à un montant de 160 105€.

Le Conseil Municipal a voulu rendre le plus neutre possible ce transfert au travers d'une imposition réajustée pour le contribuable.

Concernant le choix des taux pour chacune des 4 taxes , il pourrait être réévalué à la faveur d'une trop forte pression fiscale pour les ménages sur une taxe en particulier. Des décisions qui pourrait intervenir sur l'année fiscale suivante, soit 2017.

Par Raphaël DAULT



L'EAU



La qualité de votre eau en 2015

Commune de Quevauvillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de QUEVAUVILLERS.



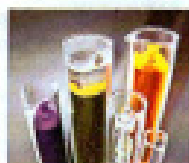
Exploitation du réseau

La commune exploite elle-même son réseau.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2015, 14 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/L pour chaque molécule. En effet même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 16,6 mg/L.</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 28,1°F Eau très calcaire</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,16 mg/L Eau peu fluorée.</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de qualité bactériologique et physico-chimique conforme à la réglementation.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne : <http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html>

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

LA DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES:

Par Raphaël DAULT

La déconnexion des surfaces actives des réseaux unitaires de la commune est lancée depuis plus de 4 ans avec une étude diagnostique qui a permis d'une part de mettre en avant les problèmes et d'autre part d'envisager des solutions adaptées et subventionnées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La première partie a été finalisée avec la rue Sainneville. La deuxième partie étant la rue des Zentes démarre fin septembre 2016

La troisième partie sera le quartier d'Henneville avec une étude et un lancement des travaux au cours de l'année 2017.

Il faut préciser que ces travaux auraient pu être engagés plus tôt, les finances ne sont pas extensibles et le retard est d'autant plus grand que certains contribuables n'honorent pas dans les temps leurs factures d'eaux ce qui pénalise le calendrier prévisionnel des travaux.

Réunion de chantier pour le nouveau captage d'eau

Le 24 mai 2016, une partie du conseil municipal s'est rendue à la réunion de chantier pour le nouveau captage d'eau. Étaient présentes les entreprises Picardie Forage et le maître d'oeuvre, Anthéa Group. La commune de Quevauvillers avait également profité de l'occasion pour inviter les représentants de la commune de Namps au Val, commune du territoire sur lequel se trouve le captage. L'intérêt était aussi de présenter le calendrier des travaux à venir et de sensibiliser l'ensemble des participants à la problématique du captage et notamment l'aménagement des chemins d'accès. Cela a permis de rassurer les élus de Namps-au-Val sur ce sujet. Les travaux du forage progressent. Un forage a été effectué jusqu'à 67m, le haut de la nappe phréatique se trouvant à 35m de profondeur. Lorsque vous pompez dans la nappe, celle-ci fluctue et des variations apparaissent, c'est

ce que l'on appelle le rabattement de nappe, il dépend de la caractéristique de la nappe mais aussi du volume pompé. Les premiers mètres sont composés de terre végétale et de limon argileux de couleur rouge à silex puis ensuite d'une couche de craie sur 4,5 à 5,50m. Il a donc fallu consolider cette partie par une cimentation afin de pérenniser le forage et permettre par la suite l'exploitation de la nappe par pompage.

Au moment où nous vous parlons les essais longue durée, soit un pompage sur 72 heures, permettent de définir plus finement les caractéristiques de la nappe. D'ores et déjà nous connaissons les besoins de la commune de Quevauvillers qui sont de 180 m³ par jour. Les derniers résultats, après deux acidifications successives, montraient un débit de plus de 50 m³ / heure, ce qui est largement suffisant

pour les besoins de la commune et même pourquoi pas une interconnexion future envisageable avec une autre commune. D'ailleurs le schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable prévoit une interconnexion éventuelle avec les communes limitrophes que sont Namps-au-Mont et Namps-au-Val.

Effectivement cet aspect est important car cela a permis d'obtenir les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, car le coût total de l'ensemble des travaux avoisine le 1 000 000 d'euros.

Une fois cette étape franchie, il y aura l'enquête publique qui devrait se terminer en fin d'année 2016 pour voir la dernière tranche des travaux se terminer courant 2017 par la connexion au château d'eau actuel soit environ 2 kilomètres de canalisations.



L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINNEVILLE

Le vendredi 18 mars 2016

L'entreprise Terspective a démarré l'implantation de l'aménagement paysager de la rue Sainneville qui doit mettre un point final à la requalification de cette rue centrale du bourg, d'après les premiers plans existants du château. L'entreprise plante des quercus fastigiata (chênes dont les branches s'élèvent vers le ciel et non latéralement) qui font un alignement dans la perspective du château. Les massifs sont implantés en vague longitudinale de manière à faciliter le travail de tonte et d'entretien. L'ensemble des plantations est bâché de manière à encore à optimiser le nettoyage des massifs. La noue centrale, qui récupère l'eau pluviale, est garnie de plantes spécifiques résistantes à la pollution et ne gênent pas l'avancée des véhicules. Elles marquent l'existence de deux

voies séparées qui sont à 30KM/heure (attention aux contrôles inopinés !) .Les deux rampes de chaque côté marquent d'ailleurs cet espace à la vitesse réglementée en dessous de 50 et sont soulignées par des massifs. La liste est longue des espèces plantées. Tout cela arrive à point avec le printemps et ne prendra sa pleine expression que dans les années à venir. Cet aménagement paysager comprenant l'effacement de réseau et l'amélioration de la sécurité pour tous par les parking longitudinaux et le cheminement piétonnier est maintenant achevé. Cet investissement d'un peu moins de 800 000 € a fait l'objet d'une aide du département, du 1% paysager autoroute A29 et d'un large autofinancement de la commune et d'un emprunt de 175 000 €.

Par Jean-Marc LABESSE



LA MARPA

Par Stéphanie MOURET, adjointe à la Marpa

Mardi 29 Mars repas dansant

avec Serge et Pierrette. Serge grand passionné d'accordéon vient bénévolement faire valser, virevolter nos résidents. Et pour les plus timides ils ont pu fredonner les grands classique comme "Mon amour de Saint Jean" "Riquita" "frou frou"...



Mercredi 30 mars

Rencontre intergénérationnelle avec les élèves de la moyenne section - Ecole de QUEVAUVILLERS.

Une vingtaine de petits bambins âgés de 4 à 5 ans aidés par les seniors âgés de 66 ans à 97 ans ont participé à la chasse aux œufs organisée par la MARPA des Villers du Plateau à QUEVAUVILLERS.

Cette rencontre avait pour objectif de sensibiliser les enfants à des valeurs de générosité et de solidarité mais aussi de favoriser le lien intergénérationnel. (les enfants ont offert avec grande générosité leurs œufs fraîchement ramassés aux aînés). Cette quête a été suivie d'un goûter et de chants fredonnés tous ensemble.



ÉCOLE

REMISE DE CHÈQUE POUR L'ASSOCIATION ELA

Une très belle leçon d'éducation civique

En début d'après midi, le vendredi 4 mars, la classe de CM1-CM2 de M Maus accueille un invité. Il s'agit de Guy BOUTTEN, qui vient d'Armentières dans le nord, afin de recevoir le chèque de 1836 euros qu'ils ont contribué à gagner. Un petit flash back : ces enfants ont fait la dictée d'ELA puis ont couru sur le stade et le 11 décembre 2015, ils ont chanté à l'église de Quevauvillers en introduction de la chorale EVA dont au moins deux personnes à ma connaissance sont habitants de Quevauvillers. Cette implication dans ELA et l'aide aux personnes frappées de leucodystrophies, on la doit à un enfant: Calvyn BONIFACE et à M Maus directeur d'école.

M Boutten a rappelé que les deux objectifs de ELA est de trouver des fonds pour financer les travaux de recherche .Trente formes différentes de cette maladies ont été identifiées mais il en reste 30% dont l'origine est indéterminée. Des essais de thérapie génique comme dans le cas de la mucoviscidose sont en cours. On attend les résultats. Le second but de ELA est d'améliorer la vie de tous les jours des malades comme par exemple d'équiper la maison d'un rail handymove qui permettra à ceux-ci de se déplacer à partir de l'installation d'un rail.

Les enfants ont posé des tas de questions sur la vie du fils de M Guy BOUTTEN qui s'appelle Benjamin. À travers la vie de Benjamin, les enfants ont partagé la vie de cet enfant devenu un adulte de 32 ans qui s'assume, travaille et affronte au quotidien les contraintes de cette maladie qui touche, en atteignant la myéline, la commande musculaire de tous les membres. En ce sens, M Boutten leur a donné une belle leçon d'éducation civique sur la différence.

Par Jean-Marc LABESSE



VISITE À PARIS

Le lundi 6 juin, les élèves de la classe de Monsieur Maus et de Madame Secret se sont rendus à Paris pour une visite du Sénat le matin et du jardin des plantes l'après-midi. Initialement les élèves devaient se rendre au Louvre l'après-midi, mais les inondations qui ont eu lieu en ce début de mois de juin ont entraîné la fermeture du musée et seul le jardin des plantes était accessible pour un groupe sans réservation.



Après les éternels bouchons parisiens augmentés ce jour là par les grèves des transports et les crues de la Seine, nous voilà arrivés avec une bonne demi-heure de retard sur l'horaire initial. Deux guides prennent en charge le groupe et la visite commence dans la Cour d'honneur, la cour intérieure du Sénat, avec un petit rappel historique sur la construction de ce monument



Le Sénat est l'une des deux chambres qui composent le Parlement. Ce bâtiment, dont la première pierre fut posée en 1615 par Marie de Médicis, fut une demeure royale, une prison révolutionnaire, puis le siège du pouvoir exécutif brièvement après la Révolution. Il accueille actuellement le Sénat de la République depuis 1879.

La visite se poursuit à l'intérieur du bâtiment. Les élèves ainsi que les adultes admirent la richesse de la décoration.



VISITE À PARIS

Nous sommes maintenant dans l'hémicycle où le guide explique aux enfants les missions du Sénat. Les sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi. Les sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Le Sénat est le garant de la stabilité des institutions : contrairement à l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous. De plus le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance de la Présidence de la République ou d'empêchement. Le sénat vote la loi. Il contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques.



Il y a actuellement 348 sénateurs élus au suffrage universel indirect par 162000 grands électeurs représentants notamment les élus municipaux, départementaux et régionaux. Un sénateur est élu pour 6 ans. Le 1er octobre 2014, Gérard Larcher, sénateur Les Républicains, redevient le président du Sénat (fonction qu'il avait déjà occupée de 2008 à 2011) et succède au socialiste Jean-Pierre Bel. La visite se termine par une photographie du groupe sur l'escalier d'honneur.



LE JARDIN DES PLANTES

Ensuite, pique-nique dans le jardin du Luxembourg, sous une météo plutôt clémente, il n'a pas plu!

Le jardin des plantes a été acquis par Marie de Médicis en 1631 et a subi de nombreuses transformations jusqu'aux travaux d'Hausmann qui lui donnent son tracé actuel. Le jardin est affecté depuis 1879 au Sénat qui en assure la gestion, la surveillance et la conservation. Monsieur Maus profite de l'occasion pour donner à ses élèves une leçon de botanique.



Puis nous nous dirigeons vers le musée de la paléontologie, haut lieu fait d'os et d'organes qui offrent un spectacle de deux mondes complémentaires : les vertébrés dans la nature et les êtres vivants disparus de la planète.

Les enfants, ainsi que les adultes, qui ont participé à cette journée ont été très satisfaits



Le jour de la kermesse, les élèves ont pu exposer le travail de recherche sur le Sénat et les institutions issu de cette journée.



LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE - LE PERMIS PIÉTON

Le lundi 23 mai 2016, les enfants de la classe de Madame Secret ont été conviés à la remise des récompenses du permis piéton. Cette remise officielle s'est déroulée en présence de deux gendarmes, de Monsieur Maus, directeur de l'école et de Monsieur le Maire Dominique Dussuelle ainsi que de plusieurs membres du conseil municipal.

A quoi sert le permis piéton ?

L'enfant piéton est beaucoup plus vulnérable, des risques qui augmentent aux étapes clés de l'apprentissage de l'autonomie.

L'enfant dispose d'une acuité visuelle réduite jusqu'à l'âge de 10 ans. Il a tendance à négliger la vision périphérique indispensable à la préhension des dangers de la circulation et ne sait pas correctement évaluer les distances. En raison de sa petite taille, l'enfant a une vision réduite des dangers de la rue : panneaux trop hauts, voitures ou camionnettes en stationnement interdit, l'empêchent de voir et d'être vu. Un enfant n'identifie pas spontanément les bruits et localise mal leur provenance : très souvent, il ne sait pas repérer si un bruit vient d'en face ou de derrière et, encore plus souvent, de quel côté il provient. L'enfant ne peut faire attention qu'à une seule chose à la fois : s'il court après un ballon ou s'il veut

rejoindre ses parents, il ne pensera qu'à cela et pas aux voitures. Ce n'est qu'à partir de 7 ans qu'il commence à pouvoir tenir compte de plusieurs informations simultanées, et seulement vers 11-12 ans qu'il sera vraiment capable de prévoir l'évolution des situations et donc d'anticiper. Le "risque piéton" apparaît dès 3 ans, lors de l'entrée en maternelle. Il atteint un premier pic à 8 ans avec les premiers déplacements de l'enfant seul, notamment pour aller à l'école. On observe un deuxième pic du "risque piéton" chez l'enfant vers 11/12 ans, âge de l'entrée au collège et de découverte d'un nouvel itinéraire pour s'y rendre. Près de la moitié des accidents piétons survient sur le trajet domicile-école. La majorité des accidents a lieu entre 16 et 19 heures, pendant le trajet du retour. D'où l'intérêt d'apprendre la rue aux enfants ! Le Permis Piéton construit une culture sécurité routière. Grâce à cette opération, ce sont 6 millions d'enfants plus prudents pour eux-mêmes qui, lorsqu'ils seront conducteurs, seront plus respectueux envers les piétons.



LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE - LE PERMIS VÉLO

Les gendarmes ont fait passer aux enfants de l'école le permis vélo.

Deux gendarmes d'Amiens, l'adjudant chef de réserve Lemaire assisté d'un autre gendarme de réserve, sont venus à l'école le 1er avril 2016 pour faire passer le permis vélo grâce à la prévention routière. Le matin, il y avait une épreuve théorique suivie l'après-midi

de la pratique. Cela concernait les enfants de Cm1/Cm2 de Monsieur Maus. À l'issue des épreuves, le gendarme a remis à chacun une attestation. Les meilleurs pourront participer à la finale au mois de juin, le 1er lot étant un vélo. M Maus rappelle les règles de la sécurité routière. Le permis vélo n'existe pas dans toutes les écoles. Les

gendarmes sont aussi là pour apprendre les règles de comportement sur la route et expliquer qu'ils ne sont pas toujours là pour sanctionner. L'adjudant Lemaire finit la séance en précisant que la route n'est pas un terrain de jeu.



LA KERMESSE

Cette année la kermesse de l'école a eu lieu le samedi 18 juin 2016 avec les élèves du regroupement scolaire de Quevauvillers, Fresnoy-au-Val et Courcelles-sous-Moyencourt. Les parents, les grands-parents, les frères et sœurs étaient au rendez-vous pour venir acclamer les enfants. Chaque classe a présenté, sur l'estrade de la salle polyvalente, leurs

chants sous la baguette de leur professeur respectif, sous les applaudissements d'une salle à son comble. Ensuite Monsieur Maus, leur directeur, a tenu à récompenser les élèves de CM2 qui quittent l'établissement cette année en leur offrant, grâce à la coopérative scolaire, un dictionnaire qui leur servira tout au long de leur scolarité.

Le spectacle a été suivi par un barbecue sous une météo peu clémente mais cela n'a pas entamé le moral des participants qui ont proposé un barbecue et des gâteaux confectionnés par les parents d'élèves. Des jeux et une tombola ont clos cette très belle journée.



LA MÉDIATHÈQUE

Votre médiathèque est maintenant en mesure de vous présenter un programme d'activités variées aussi bien pour les adultes que pour les enfants grâce à nos deux bibliothécaires, Nicole D'hoine qui s'occupe principalement des ateliers créatifs et des animations lectures/racontes tapis pour les enfants et William Housseux qui gère les livres, le classement, le rangement, etc... Également un grand merci à notre bénévole, Isabelle Leriche qui revient la tâche, entre autre, de recouvrir les livres



Chaque dernier mercredi du mois, Nicole anime un atelier créatif pour les enfants de 14h30 à 16h30 sur le thème du mois (Pâques, fête des mères...). Durant les vacances scolaires, elle anime également un atelier avec le centre de loisirs, cet été ce sera sur le thème du Tour du monde en 16 jours. Le dernier vendredi du mois, rendez-vous conte à 16h30 pour les enfants à partir de 3 ans, avec lecture de kamishibaï. Le dernier samedi du mois à 10h15, c'est le temps des bébés lecteurs avec diverses comptines ou raconte tapis pour les 6 mois à 3 ans.



LES EXPOSITIONS ET LE KAMISHIBAÏ



La première exposition de l'année a eu lieu du 15 janvier au 5 février 2016 sur le thème du loup. Les enfants des écoles ont réalisé de nombreux dessins qui ont été exposés dans le hall de la médiathèque. Le thème des ateliers ainsi que des lectures de la fin du mois de janvier étaient sur le thème du loup. Lecture d'un Kamishibaï par Nicole, sur la photo à droite. Le Kamishibaï signifie «théâtre de papier». C'est une technique de contage d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butai(théâtre en bois à trois portes). En ouvrant les volets du butai le jeune public découvre les illustrations pendant que Nicole lit le texte en faisant défiler les planches les unes après les autres.

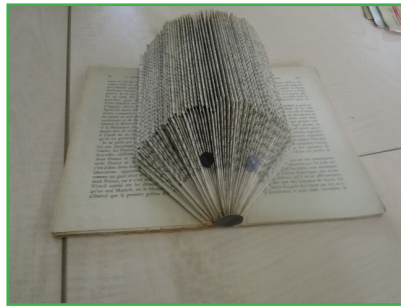


L'ATELIER LECTURE DU SAMEDI ET LE RACONTE TAPIS

Samedi 20 février 2016 à 11h15 avait lieu une lecture théâtralisée d'après l'album : « de la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête... »
Un public nombreux et très attentif a écouté l'histoire de la petite taupe ainsi que d'autres contes
Cette représentation a été organisée par le réseau des bibliothèques de la CCSOA et un café/gâteau a été offert à l'issue de la représentation.



L'ATELIER ORIGAMI PAR LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS



RACONTE TAPIS DU 27 FÉVRIER 2016

Qu'est-ce qu'un raconte tapis ?
C'est ludique mais ce n'est pas un jouet.
Il se raconte mais ce n'est pas un support au conte, bien que s'utilisant pour les petits ce n'est pas un tapis d'éveil.
Il sert avant tout à être un pont entre l'enfant et le livre. Le conte est réalisé sous la forme d'un tapis en tissu et en volume, il accueille les péripéties des personnages de l'histoire animés et mis en scène par les mains et les mots du conteur.



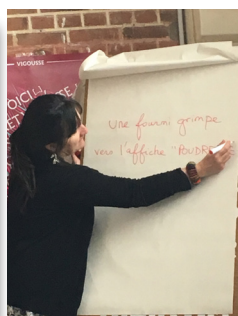
LES ENFANTS À LA DÉCOUVERTE DU HAÏKU

Par Régis SINOQUET

Pour mettre à profit 10 mots de la thématique de la semaine de la francophonie, Isabel Asunsolo, éditrice et poétesse, en collaboration avec la bibliothèque départementale de la Somme(BDS) a animé plusieurs groupes d'enfants des écoles jeudi 24 mars 2016 pour élaborer un haïku. Un Haïku est un petit poème facétieux extrêmement bref visant à dire

et célébrer l'évanescence des choses issu de jeux poétiques collectifs japonais. En participant à l'animation, les enfants se sont bien pris au jeu et ceux de la classe de CM1/CM 2 croisant le chemin d'une femme portant une grosse rose ont créé un haïku à partir de mots glanés au fil de la sortie : «longue rose emballée - au bout d'un crayon de César - la puce invisible...». Ce petit poème

composé de quelques mots posés sur 3 lignes très courtes reflète bien l'imaginaire des enfants et leur bonne compréhension de ces ateliers créatifs de la culture japonaise et de son haïku.



ÇA S'EST PASSÉ À LA MÉDIATHÈQUE



L'atelier aquarelle animé par Nathalie Pettoello. Prochain rendez-vous le jeudi 6 octobre 2016 à 14h30.

PROMENADE, CONTES ET HISTOIRES LOCALES

Le samedi 30 avril 2016, une sortie pédestre a été organisée à Quevauvillers par Régis Doye sur le thème Promenade, Contes et Histoire Locale. Le départ a eu lieu à la médiathèque à 14h00 avec un café pendant lequel Régis Doye a commencé à nous retracer l'histoire du bâtiment dit «école des filles». Avant 1870, les jeunes filles, ayant peu de droits, n'avaient pas accès à l'enseignement scolaire. Elles ne savaient donc ni lire, ni écrire, ni compter. Avec la naissance de la III^{ème} République, les temps changent: les jeunes filles ne sont toujours considérées comme l'égal de l'homme mais elles obtiennent cependant des droits, en particulier le droit à la scolarité. Leurs vies vont donc être bouleversées grâce à des lois qui petit à petit changent leur histoire. Après 1850, l'enseignement secondaire des filles devient l'affaire de débats politiques. La nature des écoles changent: les rares établissements laïcs sont

financièrement plus fragiles et cèdent la place aux pensions religieuses jusquedans les années 1880. En 1867, Victor Duruy autorise la création d'écoles pour filles dans les communes de plus de 500 habitants, mais peu les fréquentent. C'est en 1880 qu'il a été créé une école publique pour les filles à Quevauvillers car le village était suffisamment important pour pouvoir se doter de celle-ci. Le problème se pose alors au conseil municipal de l'époque: faut-il acheter un bâtiment ou bien acquérir un terrain en vue d'une construction? Le débat est lancé, une commission est créée pour faire au mieux, rien n'est disponible. De plus il existe également une école libre ce qui ouvre de nombreux débats. En 1886 un architecte, Monsieur Riquier fait des plans, un devis est proposé pour 10600 francs de l'époque. Le 18 juillet de la même année, un grand événement se produit : la pose enfin de la première pierre! Tout le ban et l'arrière ban

est convoqué. Le préfet ainsi que l'inspecteur d'académie arrivent à Namps au Val par le train de 11h45. Une petite fille accueille la délégation avec un bouquet de fleurs, Tout le monde accourt autour des arcs de triomphe! L'école des filles est née.





La visite continue jusqu'à la salle polyvalente où Régis nous rappelle qu'à cet emplacement il y avait une usine de passementerie. La pierre située devant la salle provient de l'usine construite aux alentours de 1882. En 1925, celle-ci est entièrement détruite.



LES MARES DU VILLAGE

Dans notre région, la quasi totalité des mares a été créée par l'homme. Dès le Néolithique, c'est sans doute en extrayant les matériaux composant le torchis de leurs cabanes que nos prédécesseurs se sont dotés de points d'eau de proximité. Cette relation entre la mare et la construction s'est perpétuée jusqu'au XIXe siècle. Plus généralement, dès qu'il s'est écarté des vallées, l'homme a creusé autant de mares

que le nécessitaient ses multiples besoins en eau : boisson pour lui-même et ses bêtes, toilette, lessive, lutte contre l'incendie, pétrissage du pain, brassage de cidre, trempage des outils forgés, assouplissement des osiers de vannerie, élevage des canards. À Quevauvillers, la mare date à peu près de 1779. On a pris la terre pour la mettre dans le parc du château. Elle est curée régulièrement. La déconnexion des eaux pluviales de la rue

Sainneville va permettre à la mare d'avoir un apport d'eau plus régulier. L'autre mare, sur la place s'appelle la mare des Goves. Il y avait autrefois à cet emplacement le cimetière du village (actuel jeu de boules). Il y avait beaucoup plus de mares par le passé, avec également des mares privées. Beaucoup ont été comblées.



Les vieilles halles étaient entièrement délabrées en 1840. Elles servaient aux marchés aux bestiaux et aux grains. Afin de redonner une activité à ces marchés qui périlcliaient et de créer également une maison commune qui n'existait pas encore, le conseil municipal entreprit en 1840 la création d'une halle. Autorisée par ordonnance royale du 13 mai 1842, elles ont été édifiées

sur l'emplacement de l'ancienne halle préalablement démontée. Pour avoir plus de détails sur l'historique des Halles, vous pouvez consulter le site de la commune :

<http://www.quevauvillers.fr/decouvrir-quevauvillers/histoire-et-patrimoine/Les-vieillehalles>



Nous voilà maintenant au monument aux morts construit après 1918 avec l'aide d'une souscription publique.



Nous terminons notre promenade par un petit rappel sur les puits du village. Il y avait un règlement pour chaque arrondissement et l'on venait chercher l'eau dans le puits que l'on remontait à la main. La profondeur de la nappe phréatique se trouvant aux alentours de 70 à 80 mètres, nous imaginons la difficulté pour s'approvisionner en eau!

Régis Doye nous rappelle également qu'il y a eu jusqu'à 17 cafés à Quevauvillers. Nous revenons à notre point de départ, la médiathèque, enchantés par cette merveilleuse balade contée. Beaucoup d'anecdotes en picard ont agrémenté notre marche et tous sont unanimes pour participer à une seconde promenade, probablement au printemps 2017. **Un grand merci à Régis!**



PROGRAMME DES ACTIVITÉS DES PROCHAINS MOIS À LA MÉDIATHÈQUE

De nombreux événements vont avoir lieu dans votre médiathèque :

Les expositions :

- 1 - 17 juin au 29 juillet : Manga Sampaï
- 2 - 29 juillet au 2 septembre : Les monstres
- 3 - 2 septembre au 30 septembre : Cicatrices de la guerre
- 4 - 30 septembre au 4 novembre : Coup de jeune sur le polar
- 5 - 4 novembre au 2 décembre: Tour de France des auteurs du terroir
- 6 - 2 décembre au 20 janvier 2017 : Malles de livres en attendant Noël et Les chats

NOUVEAU• NOUVEAU• NOUVEAU•

Des cours de peinture à l'huile débuteront début septembre le jeudi soir de 20h00 à 22h00 avec Monsieur FONTANA. Une réunion d'information a eu lieu le jeudi 16 juin 2016 afin de permettre aux futurs participants de rencontrer le professeur et de pouvoir établir ensemble le programme de l'année. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la médiathèque afin de connaître les tarifs des cours et d'avoir la liste du matériel . ATTENTION, il reste très peu de place!

Initiation à l'aquarelle avec Nathalie PETTOELLO une fois par trimestre. Vous devez vous inscrire également afin de connaître les conditions, inscription obligatoire. Prochain atelier le jeudi 6 octobre 2016 à 14h30.

Une session de cours informatique va reprendre dès le mois d'octobre. Plusieurs niveaux vous sont proposés : débutants, confirmés ou experts. *Une réunion d'information va avoir lieu lundi 3 octobre 2016 à 16h30 à la médiathèque.* Vous y rencontrerez Thomas Cardon, l'enseignant qui anime déjà depuis plus d'un an les cours d'informatique et qui fait partie de l'association Synapse, qui se définit comme un « facilitateur d'accès à l'informatique ». En effet cette association s'adresse aux publics éloignés des nouvelles technologies et qui désirent pouvoir accéder à l'outil informatique qui va devenir incontournable dans les prochaines années.

Les cours sont le lundi après-midi de 14h00 à 15h30 pour le 1er groupe et de 15h30 à 17h00 pour le second groupe. Il y a 10 séances pour un coût de 90€, possibilité de payer en plusieurs fois.

Ateliers tablettes numériques organisés par les PEP 80

- apprendre à se servir d'une tablette numérique
- se familiariser avec cette nouvelle technologie et internet
- pouvoir communiquer davantage avec ses proches
- transversalité avec les autres ateliers de prévention(sécurité routière, mémoire...)

Il vous sera proposé 10 séances de 2h chacune, une séance par semaine en petit groupe de 10 personnes maximum avec à chaque séance un support papier, vous aurez chacun votre tablette. Prix : 20 par personnes pour l'ensemble de l'atelier + 5€ inscription au PEP80.

Une réunion d'information aura lieu à la médiathèque le mercredi 7 septembre à 10h30. Inscriptions sur place ou auprès de la médiathèque.

TOUS LES MOIS:

Ateliers créatifs pour les enfants à partir de 6 ans, tous les derniers mercredis du mois

Rendez vous conte pour les enfants à partir de 3 ans, kamishibaï, lectures tous les derniers vendredi du mois à 16h30

Les bébés lecteurs de 6 mois à 3 ans tous les derniers samedis du mois à 10h15

Lecture autour d'un café : club de lecture pour les passionnés du livre : un mercredi tous les 2 mois. Vous venez avec un livre que vous avez aimé, vous en parlez, vous le prêtez et vous repartez avec un autre livre! Renseignements auprès de la médiathèque.

LE PRÊT DE LIVRES EST GRATUIT : PLUS DE 4000 OUVRAGES À VOTRE DISPOSITION

FOYER RURAL

Foyer Rural : un printemps dynamique

Par Séverine Demailly

Avec cette année encore plus d'une centaine d'adhérents, le Foyer Rural continue de proposer animations hebdomadaires et manifestations ponctuelles aux habitants de la commune et des environs.

La section « jeunes » redémarre

Il y a quelques mois, un groupe de jeunes du village a émis la volonté de rejoindre le Foyer, renouant avec sa tradition première. Ils profitent donc du local en haut des Halles pour se réunir le week-end ou pendant les vacances et organiser des activités, mais ils se joignent également au bureau et au groupe de bénévoles dans l'organisation des animations.

Loto : Une renommée méritée

Au mois de mars, le Foyer a réitéré son « super Loto » qui a une fois de plus réuni pas moins de 300 personnes. Notre loto est devenu au fil des années un rendez-vous incontournable pour les amateurs, dont certains viennent des quatre coins du département, et reviennent chaque année. De prestigieux lots, surtout de bricolage et d'électroménager sont à chaque fois à gagner, et participent, avec une bonne organisation et une ambiance sympathique, au succès de cette soirée. « Il faut dire aussi que notre loto, nous le préparons tout au long de l'année, avec un remerciement tout particulier à Philippe et Christine Bourdet qui coordonnent l'organisation de main de maître. » reconnaît Vincent Guérard, le président du Foyer, « et que ce jour là nous sommes nombreux à l'encadrement : tirage, jury, entrée, restauration, loterie, c'est un gros travail, mais c'est aussi une belle réussite. » Avis aux joueurs pour l'année prochaine.

Loto : le stand enveloppes, avec les futurs jeunes bénévoles de l'association



Les bénévoles se partagent les différents postes pour un



Plus de 300 personnes ont profité de la soirée loto



Plusieurs milliers d'euros de lots ont été mis en jeu



Une nouvelle section pétanque

Depuis le début de l'année s'est mise en place une nouvelle section hebdomadaire avec la pétanque. Les volontaires et amateurs se retrouvent le vendredi soir vers 18h au boulodrome de la place du marché. Tous les joueurs sont les bienvenus, le seul mot d'ordre est l'envie de jouer et la bonne humeur. Il suffit juste de s'inscrire au Foyer Rural (ce qui permet en outre de bénéficier de l'assurance du Foyer) : la cotisation annuelle est de 10 €. La section organisera son premier concours le 27 août prochain sur la place du marché.



Participation à la journée Arti'Zentes

Comme lors de la première édition, les artisans de la ZAC des Zentes ont demandé aux bénévoles du Foyer Rural de prendre en charge la buvette et la restauration de leur grande journée portes ouvertes fin mai. A l'inverse de la précédente édition, le soleil n'était cette fois pas de la partie. La météo exécrable a certes ramené nombre de promeneurs dans leurs foyers et un orage très violent à 12h30 a reporté le service de

quelques dizaines de minutes, mais il en fallait davantage pour décourager les bénévoles, et de toute façon les jambons à la broche étaient cuits, les frites aussi et les bénévoles à pied d'œuvre. Alors faisant contre mauvaise fortune, bon cœur, ils ont redoublé d'entrain, à l'unisson des artisans et de la Bande à Max, pour faire de cette journée finalement une belle réussite et un bon souvenir.

Les jeunes recrues de l'association ont donné un bon coup de main pour le service du repas.



Une vingtaine de personnes a tenu toute la journée la buvette et la restauration



Dès les premières heures du jour, les bénévoles se sont affairés pour que les jambons soient cuits à l'heure.



Excellente ambiance au sein des stands qui a pallié tant bien que mal au temps maussade



Une journée pêche au soleil

Et oui, les membres du foyer ont eu de la chance en choisissant le 19 juin pour la journée loisirs, pêche et randonnée aux étangs de Velennes. Ca a été en effet la seule belle journée du mois, et quasiment du printemps. 70 personnes ont participé à cette sortie, les pêcheurs sont partis tôt le matin, les marcheurs et les vététistes les ont suivis un peu plus tard,

et ont fait une boucle autour du site, tous se sont retrouvés le midi pour un repas jambons grillés au barbecue et une après midi farniente au bord de l'eau. Une journée qui a toujours beaucoup de succès, et qui permet aux bénévoles de se réunir pour une fois sans rien faire, ou presque.



CCSOA

QUOI DE NEUF À LA CCSOA?

D'après Laura Hemmeryck, stagiaire à la CCSOA

Comme nous vous l'avions expliqué lors du précédent numéro du bulletin municipal n°4, la loi NOTRe (Nouvelle Orientation Territoriale de la République) comporte un volet intercommunalité visant à renforcer les compétences des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) c'est-à-dire les Communautés de Communes.

La loi NOTRe indique que dans chaque département va être établi un Schéma Départemental Intercommunal (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Ce SDCI prend en compte la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15000 habitants. Il permet la création d'intercommunalités dites XXL. L'intercommunalité est nommée XXL à partir d'une fusion de plus de 50 communes, notre future Communauté de Communes en regroupera 120. La Communauté de Communes fusionnée fera partie des 15 intercommunalités de France à plus de 100 communes. La future Communauté de Communes fusionnée comportera 120 communes et 38234 habitants sur 60 kilomètres d'est en ouest.

L'élection du nouveau président se déroulera au premier trimestre 2017, suivi par celle des membres de la nouvelle gouvernance. À partir du 1er janvier 2017, une présidence sous interim sera effectuée par le doyen Joseph BLEYAERT.

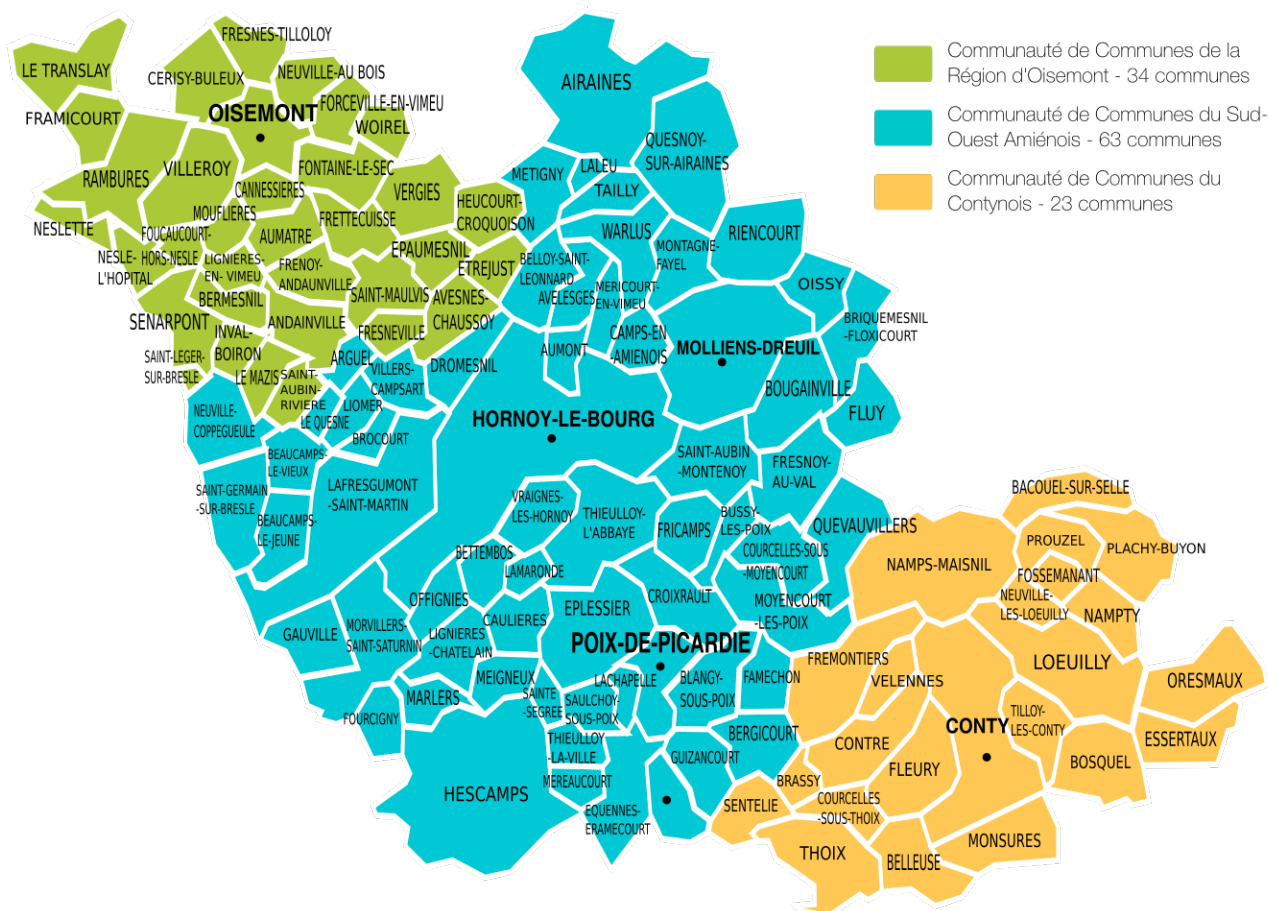
Pour les futures élections, le nombre de vice-présidents ne pourra pas excéder 15. Le Conseil communautaire pourra être réparti sous le régime du droit commun à savoir 150 sièges, dont 36 du Contynois, 34 de la Région d'Oisemont et 83 du Sud-Ouest Amiénois, ou par le régime de l'accord local à 136 sièges.

Le quorum sera alors de 76 (le quorum est la moitié des membres+1).

CCDC	CCRO	CCSOA
23 Communes	34 Communes	63 Communes
9435 habitants 205,1 km ² de superficie Seulement 2 communes comptent plus de 1 000 habitants : Conty et Nampty 45 hb au km ² Croissance population dans le sud et centre, baisse population aux frontières nord. Revenu médian : 20963€	6460 habitants 161,3 km ² de superficie Territoire peu dense et peu peuplé : sur les 34 communes, 23 comptent moins de 200 habitants. Communes les plus peuplées: Oisemont, 1240 habitants et Sénarpont 700 habitants 41,3 habitants au km ² . Légère croissance de population entre 1999 et 2007 alors que depuis plusieurs décennies la CCRO perdait des habitants. Revenu médian : 18282€	22565 habitants 529,6 km ² de superficie Sur les 63 communes, 36 ont moins de 200 habitants Communes les plus peuplées: Beaucamps le Vieux, 1440 habitants, Hornoy le Bourg, 1698 habitants, Quevauvillers, 1130 habitants et 2 villes : Airaines, 2386 habitants et Poix de Picardie 2410 habitants situées aux extrémités nord et sud du territoire. 40,6 habitants au km ² . Gagne 110 hb en moyenne par an revenu médian : 15996€

Le 1er janvier 2016, la CCSOA a pris la compétence de la MARPA de Quevauvillers
 Le 1er septembre, ce sera la compétence scolaire et périscolaire ainsi que la bibliothèque
 Le 1er janvier 2017, union des trois communautés de communes.

PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CONTYNOIS, DE LA REGION D'OISEMONT ET DU SUD-OUEST AMIENOIS
 RASSEMBLEMENT DE 120 COMMUNES .



le Contynois < Somme



P.L.U.I.

La mise en place du PLUI* continue : Divers ateliers ont été mis en place sur tout le territoire afin que chaque commune puisse participer à son élaboration.

Le lundi 1 février 2016, de nombreux élus du secteur étaient réunis dans la salle polyvalente à l'invitation de la CCSOA et de son vice président chargé du PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal, volet habitat), M Lefeuvre. Pour une fois, habitués à la prise de parole, ils sont retournés à l'école pour s'informer sur l'élaboration d'un PLUIH. L'exercice paraît simple mais il faut maîtriser un nombre incalculable de sigles dont les lois SRU et Allur exigent le parfait maniement.

Partagés en groupe de niveau, chacun a dû plancher sur ce que le PLU évoquait pour lui, cartographier un espace urbanisé aggloméré en identifiant les dents creuses (espace restant libre à bâtir en priorité), expliquer une série de sigles jalonnant une démarche de PLUIH.

Tous se sont retrouvés auprès des animateurs en séance plénière afin d'écouter un exposé sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale du grand amiénois) puisque le PLUIH doit être conforme à celui-ci. Il a été rappelé les grandes étapes de ce PLUIH. D'abord le diagnostic qui doit apprendre les élus à se connaître puis définir le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui est le projet politique au sens noble puis se fixer collectivement des objectifs à travers le zonage, les projets d'orientation et d'action et enfin mettre en œuvre un projet de territoire. Il y a donc du travail à venir avant que ce PLUIH ne devienne opérationnel et opposable aux tiers dans toute la CCSOA.

Par Jean-Marc LABESSE



La visite de la crèche de Lens par la commission petite enfance

La commission petite enfance s'est à nouveau déplacée le 16 février 2016 à Courcelles-les-Lens pour l'étude de la construction d'une structure multi-accueil intercommunale à Airaines. Le bâtiment, en phase de finition, devrait ouvrir ses portes au mois d'avril.

La visite a été orchestrée par l'architecte lui-même qui a exposé aux visiteurs tout le déroulement des travaux. La structure en bois est principalement composée de chênes et de peupliers provenant de nos régions avec une découpe de proximité. En effet, celle-ci a été faite sur le territoire, avec une main d'œuvre locale.

Le résultat est magnifique et correspond entièrement aux normes du développement durable. La construction à

ossature bois provient de la filière locale. L'eau de pluie est entièrement recyclée (sanitaires, nettoyage, arrosage jardin), la toiture est végétale et est couverte de capteurs photovoltaïques. La peinture est écologique et est à base d'huile naturelle. La consommation énergétique du bâtiment a été ainsi considérablement réduite.

Il est désormais possible de construire des bâtiments de grande qualité ayant une très belle architecture avec des matériaux naturels et de nos régions.

La commission petite enfance a pris note de toutes ces innovations et ne manquera pas de retenir les

meilleurs éléments pour la construction de la structure multi-accueil d'Airaines.



*PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

VISITE DE CHANTIER DE LA FUTURE PISCINE

Je vous propose à travers cinq photos de découvrir le nouvel équipement aquatique qui devrait ouvrir à Croixrault près de l'aire d'autoroute A29. Cet équipement ne restera pas isolé car une usine de découpe et conditionnement de fruits frais sera édiflée sur la zone. Le toponyme de la parcelle s'appelle "la mine d'or" et la première rue de la ZAC portera le nom de "rue des pionniers". Les anciens se souviennent que nous sommes ici sur l'ancien terrain d'aviation de Croixrault et que pendant la guerre 39-45, des pilotes allemands étaient logés à Quevauxvillers. Revenons à la piscine. Suivez-moi dans l'entrée avec la caisse, l'accès aux vestiaires à gauche, à droite l'accès au centre de fitness, cardiotraining. Les visiteurs pourront

accéder aux gradins. Nous sommes passés au vestiaire, pédiluve et nous accédons à un grand bassin de 25m sur 15 m avec 6 couloirs comme à Grandvilliers. Des gradins sont prévus. Une verrière va séparer le grand bassin de l'espace ludique que vous voyez au fond avec sa pataugeoire (20 à 30 cm d'eau) avec ses tortues. Une zone de nage à contrecourant et l'arrivée du toboggan, celui-ci est auto-freiné c'est à dire que vous n'arriverez pas dans un bassin avec un plouf ce qui posait des problèmes de sécurité. Le départ et l'arrivée du toboggan sont à l'intérieur. Dans la quatrième photo nous entrons sous l'équipement avec ces cuves qui sont des filtres capables d'éliminer tout objet solide. Une chaudière à gaz de 1150KW est

prévue ainsi qu'un ballon d'eau chaude de 5000l. D'énormes tuyaux évacuent l'air humide à raison de 45000 M3 par heure vers la centrale de traitement d'air qui est vitale pour la bonne qualité de l'équipement. Notons qu'un projet de chauffage par la méthanisation est en cours d'étude de faisabilité. Dans la cinquième photo, nous arrivons devant la centrale d'ozonisation. Lorsque vous allez dans une piscine, vous ressortez avec des yeux qui piquent à cause du chlore nécessaire à la désinfection. Ici, cette action est réalisée par l'ozoneur et cette tour verticale faite de gros tuyaux hauts de 10M. La finalité de cet équipement est bien sûr l'apprentissage de la natation pour les écoles du territoire. Il permettra d'apporter un loisir de

qualité à toute la population puisque les bus de la CCSOA collecteront les personnes en particulier pendant les vacances. Un dernier aspect dont je n'ai pas encore parlé est l'espace de remise en forme avec son sauna, des douches froides, un espace détente avec accès extérieur, une salle de cardiotraining avec ses multiples appareils. Lorsque nous sortons de la piscine, les espaces extérieurs proposeront un flashpad avec canon à eau, mur de vapeur et volley green tandis qu'un parking de 110 places accueillera votre limousine.

Alors bonne découverte et bon vent à ce nouvel équipement.

Par JM LABESSE
adjoint, conseiller
communautaire



ÇA C'EST PASSÉ À QUEVAU

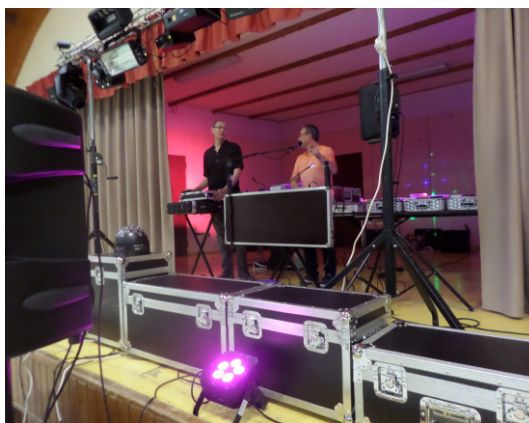
LE REPAS DE LA JSQ

Beaucoup d'ambiance à la soirée foot de la JSQ le samedi 27 février 2016. Guy Gaillet et son épouse Dominique étaient heureux de recevoir des supporters du club qui viennent par solidarité et à la perspective d'une belle soirée mais aussi de nombreux joueurs accompagnés de leurs compagnes. Le président Guy, a prononcé un discours d'accueil puis après un apéro partagé au bar, (c'est la tradition à Quevauvillers), les invités ont gagné les tables pour savourer une tartiflette préparée par le charcutier traiteur local. L'animation a très vite pris le pas autour de la sono sur des rythmes endiablés.

Rappelons que notre équipe joue en

inter district. Tous les quevauvillois sont fiers de leur équipe A et de leurs parcours mais n'oublions pas les autres équipes qui contribuent en particulier au niveau des enfants à proposer des activités sportives à la jeunesse bien au delà de Quevauvillers. C'est cet aspect éducatif que le conseil municipal privilégie quand il est sollicité par les dirigeants pour mettre aux normes le stade et aider par une subvention la trésorerie du club. La montée en interdistrict suppose des frais supplémentaires. Cette soirée avait également cet objectif en même temps qu'elle permettait aux joueurs de se retrouver dans une belle soirée familiale.

Par Jean-Marc LABESSE



THÉÂTRE À QUEVAUVILLERS : L'ÉTOURDI DE MOLIÈRE

JOLI SUCCÈS POUR L'ÉTOURDI

Vendredi 11 mars, la salle polyvalente de Quevauvillers s'est transformée en salle de spectacle pour accueillir six acteurs de la Comédie de Picardie mis en scène par Catherine Delattres. Ils ont interprété avec talent la première comédie de Molière, L'Étourdi. Les 165 spectateurs qui ont pris place sur les gradins ont particulièrement apprécié cette pièce magnifique assez peu connue du répertoire de Molière où l'auteur, comme l'a fait Beaumarchais ou Diderot, met en scène un valet virevoltant et astucieux face à son maître Léliu qui fait échouer les différents plans de son valet pour conquérir la belle esclave Célie. À l'évidence, le choix qui a été fait par la

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois de décentraliser sur l'ensemble du territoire des représentations dans des salles municipales et dans des communes moyennes et rurales, a permis à de nombreuses personnes qui ne se seraient pas forcément déplacées en ville de goûter au plaisir culturel. Le verre de l'amitié offert par la municipalité à l'issue du spectacle a permis d'échanger des impressions. Tous se sont donné rendez-vous au même endroit le 21 mai pour apprécier la comédie Atout Cœur de Frank Didier. Une pièce originale et drôle sur fond d'agence matrimoniale.

Par Régis Sinoquet du courrier picard



RENDEZ-VOUS SANTÉ SUR LE DIABÈTE

MIEUX CONNAÎTRE LE DIABÈTE

Le vendredi 18 mars 2016 avait lieu une conférence sur le thème " combattre le diabète" à la salle polyvalente en partenariat avec la Communauté du Sud-Ouest Amiénois, les professionnels de la maison de santé de Quevauvillers, le Docteur Dubromer et l'Association France Diabète. Cette maladie concerne , sous ses différentes formes, 3 millions de personnes en France. Le premier traitement est l'activité sportive. Le docteur Dubromer a expliqué comment pouvait être dépistée cette maladie qui isolément n'est pas grave car il ne s'agit que d'un dysfonctionnement d'un organe un peu paresseux, le pancréas, pouvant être facilement soigné et stimulé. En expliquant les différences entre un diabète de type 1 ou de type 2, une hypoglycémie ou hyperglycémie , le conférencier a surtout insisté sur les conséquences très graves pouvant

survenir du fait d'un diabète non décelé ou mal soigné, indiquant que la maladie, souvent dépourvue de symptômes, progresse masquée.

" Le seul traitement vraiment efficace pour combattre la maladie c 'est l'activité physique". En martelant cette consigne tout au long de son exposé le docteur a démontré que les causes du mal sont sociologiques : la malbouffe, la sédentarité, une mauvaise hygiène corporelle favorisent le développement du diabète..

En faisant intervenir pour compléter son propos le podologue, la nutritionniste, les infirmières ou encore le président de l'association France Diabète, l'intervenant a répondu aux nombreuses questions posées par un public souvent concerné au premier degré par cette maladie.

Par Régis SINOQUET



LES ŒUFS DE PÂQUES

Environ 50 enfants se sont retrouvés dans le parc du château pour une chasse à l'œuf organisée par le comité des fêtes et la commune de Quevauvillers le dimanche 27 mars 2016



THÉ DANSANT

Le samedi 15 mars 2016 avait lieu à la salle polyvalente un thé dansant, organisé par le comité des fêtes, auquel avaient répondu près de 180 personnes. L'ambiance était très chaleureuse et conviviale avec Cédric Dépret et son accordéon. Les danseurs ont suivi le rythme de la musique tout au long de l'après-midi.



AUDITION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Le samedi 19 mars a eu lieu à la salle polyvalente la remise de diplômes de l'école de musique. L'entrée était gratuite et vous avez pu entendre chaque élève proposer un morceau de son répertoire avec ou sans le professeur de la discipline. Le public ému était acquis d'avance à ces excellentes prestations. À la fin, Louis Tavernier, le chef de l'harmonie et directeur de l'école de musique a dirigé la classe d'orchestre réunissant tous ces élèves.

*Par Jean-Marc Labesse,
secrétaire de l'école de
musique.*



BANQUET DE L'AMITIÉ

C'est le dimanche 10 avril 2016 que le CCAS avait choisi pour le traditionnel banquet de l'amitié. La date de celui-ci a changé dans le calendrier puisqu'il était autour de la mi novembre. Le mois d'avril semble convenir même si pour des raisons de santé, il manquait une dizaine de personnes. Un couple de musiciens de Château-Thierry à la guitare et accordéon est venu animer cette après

midi. Le repas concocté par notre chef local, Noël Lernoud a séduit les palais les plus difficiles. Ce banquet c'est aussi l'occasion de retrouver les aînés de la MARPA qui ne manquent pas ce rendez-vous. Le CCAS (centre communal d'action sociale) de Quevauvillers n'a que très peu de ressources contrairement à certaines communes où existe un patrimoine et vit essentiellement

grâce à une subvention communale et quelques dons. Ce repas dans le passé, vu à travers des photos d'époque était confectionné et servi par des femmes de conseillers et consistait en une soupe et une poule ou une langue et ses légumes issus des jardins, par exemple. Depuis le menu s'est étoffé.

Par Jean-Marc LABESSE



INAUGURATIONS DE LA RUE SAINNEVILLE, DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA MÉDIATHÈQUE

ET UN, ET DEUX ET TROIS RUBANS !

Les travaux de la rue Sainneville sont achevés, la cantine scolaire est mise aux normes, la médiathèque est terminée. Trois inaugurations en une seule cérémonie!

Le samedi 7 mai 2016 restera certainement marqué dans les mémoires des quevauvillois et de son maire Dominique Dussuelle qui a procédé successivement avec son conseil municipal à trois inaugurations, significatives du dynamisme communal. Pour l'occasion, Jean-Claude Buisine, député, Jérôme Bignon, sénateur, Catherine Bénédini et Jean-Jacques Stoter, conseillers départementaux, ainsi que de nombreux maires et élus des villages voisins, ont fait le déplacement. Un premier ruban tricolore a été coupé rue Sainneville pour marquer la fin des travaux et la remise en état de la mare récupératrice des eaux pluviales. Puis c'est à la cantine de l'école, qui accueille une soixantaine d'enfants, que les représentant se

sont arrêtés pour écouter Jean-Marc Labesse, président du SIVOS, expliquer en quoi ont consisté les travaux de mises aux normes de la cantine et la création d'une nouvelle classe et de locaux pour les activités périscolaires. Enfin un ruban a été coupé à la bibliothèque/médiathèque, permettant aux élus de découvrir aux côtés de Laurence Nougéin qui en a la charge, comment l'ancienne école des filles a pu être restaurée et valorisée pour en faire un site lumineux et fonctionnel. Au cours des discours, les orateurs ont remercié tous ceux qui ont aidé financièrement aux montages de ces opérations – dont le coût global avoisine les 900 000€ HT – et félicité les entreprises, architectes, banque, parlementaires et élus locaux qui ont soutenu ces chantiers. Jean-Claude Buisine a souligné l'intérêt porté à la préservation du patrimoine naturel de la commune avec une rue Sainneville, axe structurant de la commune, complètement transformée tout en

sauvegardant l'écosystème de la mare. Il a salué les efforts réalisés pour la culture au travers de la médiathèque et pour l'éducation concernant le groupe scolaire. Il a conclu par une citation de Lynn Johnston résumant bien cette matinée particulière : « les seules choses qui sont impossibles à finir sont celles que l'on ne commence pas » Le traditionnel vin d'honneur a clôturé ces trois cérémonies qui n'en ont fait qu'une pour accommoder les agendas tout en faisant quelques économies.

Des aides de l'État pour les activités périscolaires : Le député Buisine a annoncé que l'école de Quevauvillers fait partie des 370 communes en France qui bénéficiera de la pérennisation de la majoration des aides du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour les trois prochaines années à hauteur de 90€ par an et par enfants.

Par Régis SINOQUET



COMMÉMORATION DU 8 MAI

De nombreux habitants de Quevauvillers se sont rassemblés, comme chaque année, devant la salle polyvalente de la commune afin de commémorer la victoire du 8 mai 1945. Le cortège, entraîné par l'harmonie municipale, s'est ensuite rendu au monument aux morts où le Président des Anciens Combattants, Monsieur Claude David, après avoir remercié les personnes présentes, regretta vivement que Monsieur Paul Joly, ancien combattant de l'A.F.N. ne puisse plus porter le drapeau de la société, en raison d'ennuis de santé. Monsieur David, après avoir témoigné sa reconnaissance pour le dévouement dont Monsieur Joly a toujours fait preuve, présenta le nouveau porte drapeau de la société, Monsieur Albain Leroux, affecté dans une unité parachutiste lors de son service militaire en Bosnie en 1995. Le président des Anciens Combattants informa l'assemblée que la journée des déportés, prévue le 24 avril est également commémorée ce 8 mai.

Il rappela aussi qu'après le 8 mai 1945 les combats se poursuivaient toujours contre le Japon. L'aviation américaine dut larguer des bombes atomiques sur Hiroshima le 6 août 1945, puis Nagasaki le 9 août 1945 pour obtenir, le 2 septembre 1945, la capitulation du Japon qui fut signée à bord du cuirassé américain 3 « Missouri ». La France était représentée par le Général Leclerc. La municipalité, ayant récemment installé un banc à proximité du monument aux morts, fut également remerciée par monsieur David. Après que Monsieur Dussuelle, Maire de Quevauvillers, eut lu le message du Secrétaire d'État aux Anciens combattants, un dépôt de gerbe devant le monument aux morts eut lieu, suivi de l'Appel des morts pour la France, puis d'une minute de silence. Pour clore cette belle cérémonie, l'harmonie municipale joua la Marseillaise. La population se retrouve ensuite à la salle polyvalente où fut servi le verre de l'amitié. *Par François de Percy*



APPEL DU 18 JUIN

À Quevauvillers, de nombreuses personnes de la commune et des environs se sont rassemblées le 18 juin 2016 devant le monument aux morts pour commémorer l'anniversaire de l'appel historique du Général de Gaulle. Dès le début de la cérémonie, Monsieur Claude David, Président de l'Association des Anciens Combattants, rappela les faits : en 1940, le Général de Gaulle a refusé la défaite de nos armées. Depuis Londres, où il a trouvé refuge, le 18 juin 1940, il a adressé aux français un message radio les invitant à le rejoindre pour continuer le combat. Puis Monsieur David rendit hommage à l'Homme du 18 juin, ce grand patriote qui aimait tant la France, mais aussi à tous ceux qui l'ont rejoint pour participer, avec les Alliés, à la reconquête des territoires occupés par l'ennemi, aux résistants de "l'armée de l'ombre" qui, par leur engagement et leur sacrifice,

nous ont permis de retrouver la liberté. Pour conclure son allocution, Monsieur David déclara : "Que cet exemple d'abnégation nous serve de leçon!". Il rappela également que quinze compagnons de la Libération étaient encore en vie actuellement. Monsieur Guy Debureau procéda ensuite à la lecture de l'appel historique du général de Gaulle, puis Monsieur Labesse, Adjoint au Maire, en l'absence de celui-ci, communiqua à l'assemblée le texte du message du Secrétaire d'État aux anciens combattants. Après le dépôt de gerbe devant le monument, une minute de silence fut observée pour rendre hommage aux victimes des guerres ainsi qu'aux deux membres de la police récemment assassinés par un terroriste. Enfin chacun entonna la Marseillaise. Pour clore cette belle cérémonie, le verre de l'amitié fut servi dans une ambiance très conviviale. *Par François de Percy*



THÉÂTRE À TOUT COEUR

Le samedi 21 mai 2016, un public, venu nombreux, a beaucoup apprécié les péripéties de l'agence matrimoniale Atout Cœur, par la troupe Tout à trac. L'histoire se passe dans une agence matrimoniale avec de nombreux rebondissements. Rires assurés!



GALA DE DANSE

• Cette année encore, le spectacle des élèves de l'école de danse, le samedi 28 mai, a ravi les spectateurs qui ont pu constater les progrès et admirer les chorégraphies très variées. •
• Merci à Sohéline et n'hésitez pas à inscrire votre enfant à la rentrée prochaine. •



LA FÊTE DES VOISINS

Ce jeudi 18 juin 2016 était très chargé avec la kermesse, l'appel du 18 juin. C'est ce jour que Mme Angot et la famille Devaux avait choisi pour organiser la fête des voisins de la rue de la Briqueterie. Au menu, apéro, crudités, jambon braisé, fromages et pâtisseries apportées par chacun. Le déguisement était cette année souhaité et nous avons eu des ecclésiastiques, des jardinières, un rasta, un joueur de djembé et une reine des neiges etc.... Tous les participants ont remercié Lydie et sa famille et se sont quittés tard dans la nuit en se promettant de se retrouver l'an prochain.



FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le 14 juillet a été encore cette année un agréable moment de convivialité. Après un rassemblement aux Halles et la cérémonie aux monuments aux morts, le Maire Dominique Dussuelle et le Maire Honoraire Guy Débureaux ont déposé une gerbe. La fanfare qui avait un calendrier très chargé ce jour là, a été chaleureusement félicitée par Monsieur le Maire pour ses bons résultats cette année et pour ses prestations d'excellente qualité. Le vin d'honneur avait lieu sous les Halles mais le repas républicain a été servi cette année à la salle polyvalente. Des jeux ont été organisés tout au long de l'après-midi avec un stand glaces, boissons et barbe à papa. La soirée s'est terminée avec un repas barbecue dansant. Le feu d'artifice dans le parc du château a clos cette belle journée.



MERCI - MERCI - MERCI

Un très grand merci à tous les bénévoles pour la précieuse aide qu'ils apportent à chaque manifestation. Sans eux, tous ces rassemblements, toutes ces fêtes n'auraient pas lieu. Le Maire ainsi que toute l'équipe municipale les remercient chaleureusement pour leurs actions, leur efficacité et leur bonne humeur

INFOS EN VRAC

QUOI DE NEUF CHEZ NOS MUSICIENS?

L'harmonie municipale de Quevauvillers s'est présentée le 15 mai 2016 au concours national organisé par la CMF Moselle et Meuse en 3^{me} division. Elle a été accompagnée de la Batterie-Fanfare de Salouël qui elle s'est présentée en division supérieure. La batterie fanfare a obtenu la mention TB avec 18,33 et l'Harmonie de Quevauvillers la mention B avec 17. **Toutes nos félicitations à l'Harmonie municipale!**



LA FÊTE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique a ravi les spectateurs venus nombreux, le mercredi 22 juin 2016. Elle était organisée par l'école de musique et l'harmonie municipale sous la direction de

Louis Tavernier. Les cors de chasse ont entamé la représentation. Des boissons et des grillades ont été servies par des bénévoles



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

C'est le samedi 19 mars que le président de l'école de musique avait choisi afin de faire l'assemblée générale de l'école. Sur la photo on reconnaît Nathalie Teixeira, professeur de saxo, Gérard Gaillet, président de l'école de musique, Guy Desbureaux (harmonie) Louis Tavernier (chef de l'harmonie) et M Bruno Messier membre du CA. Monsieur Labesse, premier adjoint et secrétaire de l'école de musique, qui représentait la commune et le sivos, partenaire de

l'école pour les rythmes scolaires et M Yves Guyard étaient également présents. Le président a fait état d'une trésorerie très serrée, l'essentiel des dépenses résidant dans le salaire des professeurs. Malgré les subventions de la commune et du département, il est nécessaire de mobiliser les parents pour la réussite des actions de l'école (soirée bavaroise, Saint Crépin, calendriers) afin de générer des recettes d'équilibre. Par Jean-Marc LABESSE



QUOI DE NEUF CHEZ LES ARCHERS?

LES ARCHERS DU VILLERS

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 10 juin 2016.

Le nouveau bureau est constitué de : Lina PIOLLE - Présidente ; Sébastien GUITTON - Vice Président ; Isabelle GUITTON - Trésorière et Christophe PIOLLE, secrétaire. Sont membres : Marylin DONNETTE, Nathalie BINET, Lionel COPIN, Nicolas VATIGNEZ, Raphael DAULT et Darie RETOURNE

Les cours s'arrêteront cette année le 25 juin et reprendront le 7 septembre aux heures habituelles, à savoir :

- le mercredi de 17h30 à 19h30 pour les débutants et les jeunes de moins de 18 ans (inscription des enfants à partir de 8 ans),
- le vendredi de 18 h à 21 h pour les adultes et les jeunes confirmés,
- le samedi de 9h30 à 12h30 pour toutes les catégories.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Lina ou Christophe PIOLLE au **03 22 49 03 54** ou au **06 89 39 29 58**



POUR LES MOINS DE 25 ANS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI OU D'UNE FORMATION

Moins de 26 ans ? En panne à la prochaine rentrée ?

Donnez un nouveau départ à votre parcours professionnel avec la MLIFE du Grand Amiénois.

Vous avez entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire :

- Vous cherchez un emploi
- Vous vous interrogez sur votre futur métier
- Vous souhaitez vous former
- Vous recherchez des informations pratiques sur la mobilité, le logement, la santé, la connaissance de vos droits...

Rencontrez prochainement un conseiller de la MLIFE sur votre commune pour vous accompagner dans vos projets et vous apporter des réponses concrètes et individualisées à vos questions d'emploi et de formation.

Pour prendre rendez-vous, contactez le 03 22 90 65 66.

Plus d'informations sur www.mlifega.fr



QUOI DE NEUF À LA JSQ?

La JSQ va bien ...

Une saison 2015/2016 presque parfaite ...

De nombreux points positifs cette saison tant sur le plan festif que sur le plan sportif. Après une Soirée familiale réussie en février dernier avec plus de 165 convives (licenciés et amis de notre Association), une bonne trentaine de stagiaires au Stage de Pâques sur 3 jours, notre tournoi Foot Animation du 5 mai réunissant plus de 150 joueurs de 6 à 12 ans sur nos installations, l'organisation des Journées nationales EURO 2016 des U8U9 et U10U11 début juin, pas beaucoup de répit pour l'équipe dirigeante, soutenue heureusement par des parents bien présents.

Sur le plan sportif également de nombreuses satisfactions

avec une excellente participation de notre école de football qui a défendu haut et fort les couleurs du Club, un titre de Vainqueur de la Coupe Amiénois Sud de nos 18 ans le 15 mai dernier à Ailly sur Noye face à l'ASPTT, une très bonne place en milieu de classement de l'équipe première pour sa première participation en Championnat de Ligue et malheureusement une 3e place pour la réserve qui échoue de peu à l'accession en division supérieure .



La JS QUEVAUVILLERS se porte bien

mais se doit d'être sans cesse en éveil. 2016/2017 verra la création d'une nouvelle catégorie en jeunes (U12 U13). La venue de nouveaux joueurs reste un objectif essentiel à notre survie en milieu rural et donnons dès à présent rendez-vous à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre en nous contactant. Le soutien de notre commune et de nos sponsors locaux est également un point non négligeable à l'équilibre de notre association.

Dates à retenir : REPRISE Préparation SENIORS le vendredi 29/07/2016 REPRISE Foot Animation et Inscription le mercredi 7 septembre à 14h00, Stade Fernand Gaillet

Contact : 07 87 51 00 07 ou 06 08 13 83 97

Site Internet :

<http://js-quevauvillers.footeo.com/>



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA JSQ



L'Assemblée générale de la JSQ a eu lieu cette année le 24 juin 2016 avec les dirigeants, les éducateurs, les membres, le maire et ses adjoints ainsi que des parents. Le Président, Guy Gaillet a fait un compte rendu positif de l'année écoulée en remerciant tous ceux qui contribuent au bon

fonctionnement et à la réussite du club. La coupe présente sur la photo a été remportée par les U18 de Quevauvillers lors de la Finale Amiénois Sud le 5 mai 2016 à Ailly-sur-Noye face à l'ASPTT (Amiens Sporting PTT) sur le score 4-1. Toutes nos félicitations au club!

CE QU'IL FAUT SAVOIR

JE VEUX FAIRE DES TRAVAUX CHEZ MOI, QUELLES FORMALITÉS

Je veux faire des travaux à l'intérieur. Dois-je demander une autorisation ?

OUI : dans les cas suivants :

- dans les cas de monuments sauvegardés : un seul cas dans la SOMME : un quartier du vieux centre-ville de Mers-les-Bains
- dans un immeuble classé monument historique
- dans un immeuble adossé à un monument historique classé
- dans un immeuble « inscrit » au titre des monuments historiques

NON : dans les cas courants, les travaux intérieurs ne doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation que lorsqu'ils cumulent une modification de la structure de l'immeuble et un changement de destination (exemple : reprise en sous-œuvre d'un mur porteur intérieur + transformation d'une habitation en local commercial). Dans ce cas là, c'est une demande de permis de construire qu'il faudra déposer en mairie.

Dans quelles situations dois-je déposer une demande de permis de construire ?

L'obtention d'un permis de construire est un préalable à :

- tous travaux de construction neuve ou d'extension supérieure à 20m² de SHON (surface hors œuvre nette)
- tout changement de destination d'un local (même si les travaux n'entraînent pas de création de surface SHON ; dès lors que ce changement s'accompagne d'une modification de la structure de l'immeuble
- toute intervention sur un monument historique inscrit

Dans quel cas dois-je déposer une demande de permis de démolir ?

- les travaux de démolition peuvent faire disparaître une construction et/ou des éléments architecturaux intéressants
- avant toute démolition même partielle, il est nécessaire d'obtenir un permis de démolir.

Dans quels cas une déclaration préalable de travaux est-elle nécessaire et quand dois-je la faire ?

Une demande préalable de travaux est une demande qui est généralement exigée pour la réalisation de travaux de faible importance. Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique) ;
- construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la

création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS) ;

- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m ;
- construction d'une piscine d'une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) est supérieure à 1,80 m ;
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

- Pour une construction de moins de 20m² de SHON
- Pour toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (façade, toiture, clôture) y compris les ravalements, remise en peinture, changement de menuiseries
- Pour tout changement de destination sans modification de la façade ni de la structure du bâtiment existant

Où doit-on déposer une demande pour un permis de construire ou de démolir, permis d'aménager, une déclaration de travaux ?

Il faut déposer le dossier de demande à la mairie de la commune où se situe les travaux, qui le communiquera aux différents services concernés. Tout dossier déposé en mairie reçoit un numéro communiqué à tous les services qui l'instruisent. Ce numéro d'enregistrement permet d'avoir des renseignements sur l'état d'avancement de l'instruction.

Il est nécessaire d'avoir obtenu l'autorisation (arrêté) délivrée par le maire pour commencer les travaux. En cas de travaux réalisés sans autorisation ou non conformes à l'arrêté, un procès-verbal d'infraction sera rédigé et envoyé au Tribunal de Grande Instance

PAGE SANTÉ



CONDUITE À TENIR DEVANT UNE PIQÛRE DE TIQUE,

Avec l'été, nombre d'entre vous auront l'occasion de randonner ou de pique-niquer en forêt. Mais attention, la tique, ennemi du randonneur rôde. Elle peut en effet être porteuse d'une bactérie responsable de la maladie de Lyme. La tique est un acarien qui vit dans les endroits humides (forêts, prairies, jardins et parcs). Elle se nourrit de sang d'animaux et c'est au cours d'un de ses festins sur un animal infecté qu'elle peut devenir porteuse de la bactérie (*Borrelia*) et la transmettre à l'homme en se plantant dans la peau et en le piquant. Ces tiques prédominent d'avril à octobre. L'ensemble du territoire français est touché par la maladie à l'exception du pourtour méditerranéen et des régions montagneuses (> 1500 mètres)

Que faire en cas de morsure de tique ?

Il est important d'extraire les tiques le plus vite possible. En effet, si la tique est porteuse de la bactérie *Borrelia*, le risque de transmission de cette bactérie augmente avec la durée d'attachement de la tique à la peau. Voici quelques conseils importants :

- Après une promenade en forêt, en zone broussailleuse ou en zone humide, pensez à inspecter minutieusement tout votre corps pour trouver les tiques éventuelles. Examinez également vos enfants
- Si vous constatez la présence de tiques, n'appliquez aucun produit (ni éther ni autre produit). Cela pourrait faire régurgiter les tiques. La bactérie *Borrelia*, présente dans la salive des tiques et responsable de la maladie de Lyme serait alors libérée
- Utilisez un tire-tique (vendu en pharmacie) ou à défaut, une fine pince à épiler. Agrippez délicatement les insectes au plus près de la peau et tirez-les doucement mais fermement. Pour ne pas casser l'appareil buccal (le rostre), faites un mouvement circulaire
- Si vous n'avez pas réussi à retirer tout le rostre du premier coup, ne recommencez pas et ne cherchez pas à compléter l'extraction. Une petite grosseur pourra persister pendant plusieurs semaines mais elle finira par disparaître
- Une fois les tiques retirées, désinfectez soigneusement la peau avec un antiseptique
- Une petite plaque rouge peut apparaître immédiatement ou dans les 24 premières heures après la morsure. Il s'agit d'une réaction normale à la salive de la tique et cela ne veut pas forcément dire qu'il y a eu contamination par la bactérie
- En revanche, il faut bien surveiller la zone mordue pendant 30 jours. Si vous voyez apparaître une plaque rouge inflammatoire entre trois à trente jours après la morsure, vous devez consulter un médecin car c'est un symptôme de la maladie de Lyme. Un traitement antibiotique est alors nécessaire.

Quand consulter en cas de morsure de tique ?

Consultez un médecin si :

- Vous avez été mordue par une tique et vous êtes enceinte (chez la femme enceinte, toute morsure de tique fait l'objet d'un traitement antibiotique préventif) ;
- Votre enfant de moins de 8 ans a été mordu ;
- Une plaque rouge se développe autour d'une piqûre ancienne et s'étend (dans ce cas, ne tardez surtout pas) ;
- La tique est restée implantée plus de 36 heures ;
- Vous avez eu des piqûres multiples ;
- Vous ne savez pas depuis quand la tique était présente mais, au moment de l'extraction, elle était gorgée de sang ;
- Vous êtes immunodéprimé (traitement immunosuppresseur, VIH...)

Après examen, votre médecin traitant pourra vous prescrire, si nécessaire, un traitement par antibiotiques.

À RETENIR

Prévenir les morsures de tiques:

Les tiques vivent essentiellement au sol ou sur les branches basses : la protection de vos jambes doit donc être une priorité. Lors de vos promenades en forêt ou en zone rurale, portez des vêtements longs, qui couvrent les bras et les jambes. Mettez des chaussures fermées.

Vous pouvez également appliquer des répulsifs sur les parties découvertes. Mais attention, ceux-ci sont contre-indiqués chez la femme enceinte et le petit enfant. Leur efficacité n'est par ailleurs pas formellement démontrée. Il existe aussi des répulsifs vestimentaires qui ont les mêmes contre-indications.

Il est inutile de réaliser une sérologie de maladie de Lyme après morsure de tique.

Même si cela ne protège pas complètement, une couverture de pique-nique peut réduire le contact direct avec le sol (surtout en cas de sieste)

Source : www.ameli-sante.fr / www.chu-besancon.fr

Par le Docteur Patrice Nougein



Chambre des notaires
de la Somme

LE MARIAGE - CONTRAT DE VIE

Dans les événements d'une vie, le mariage occupe une place importante et particulière.

En se mariant, les époux s'engagent et fondent un foyer destiné, souvent, à s'enrichir d'une descendance épanouie et reconnaissante.

Le mariage est, en fait, un contrat d'association familiale, sur lequel s'appuiera son avenir : Les époux et leurs héritiers.

La loi n'oblige pas les époux à signer un contrat de mariage.

Sans contrat de mariage, les époux sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Le patrimoine commun sera constitué des économies et des revenus du ménage. Les biens acquis avant le mariage ou reçus par donation ou par succession auront un statut particulier et demeureront personnels à chacun d'eux. Les époux peuvent décider de signer un contrat de mariage et choisir un statut adapté leur situation : Ainsi peuvent-ils décider d'être mariés sous

la séparation de biens ou sous la communauté universelle. Ils peuvent encore adapter le régime légal, ou choisir un régime intermédiaire. Certains principes fondamentaux devront, toutefois, être respectés tels que l'égalité des époux. Ce choix se fait avant le mariage sans pour autant être définitif. La consultation du notaire éclairera les futurs époux sur le choix de signer, ou pas, un contrat de mariage. Avant de s'engager dans les liens du mariage, cette consultation devrait être obligatoire.

Par Maître François DESJARDINS

QUEL JUGE SAISIR POUR RÉSOUDRE MON LITIGE

Un parent ne voit plus régulièrement son enfant ? Un proche a été licencié sans motifs sérieux ? Un assureur refuse de prendre en charge les réparations de la voiture accidentée ?

Quotidiennement, la vie en société peut être source de conflits.

Parfois, il est possible de trouver un terrain d'entente au litige. Mais, lorsque cela est impossible, c'est le rôle de la justice d'intervenir pour résoudre le différend. Ainsi, une fois saisi, le juge aura pour mission de proposer, en toute impartialité, une solution sur la base de règles de droit établies.

Cependant, la question de savoir vers quelle juridiction s'orienter n'est pas évidente. En effet, depuis la révolution française, deux ordres de juridictions coexistent en France : l'ordre administratif (1) et l'ordre judiciaire (2).

1) L'ordre administratif est constitué des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et du Conseil d'Etat. Ces juridictions sont compétentes pour connaître des litiges opposant une personne privée (un individu, une société, une association) à une personne publique (l'Etat, la région, une commune, un syndicat intercommunal...).

Les litiges dont on doit connaître les juridictions administratives sont de nature très diverses : en matière de fonction publique, d'urbanisme, d'aide sociale (RSA, décision de radiation de pôle-emploi...), de permis de conduire (retrait de points ou retrait de permis), d'élection ou encore de responsabilité de l'administration.

2) L'ordre judiciaire est très vaste. Contrairement aux juridictions administratives, les juridictions judiciaires sont compétentes pour juger des litiges entre deux personnes privées ou pour sanctionner les auteurs d'infractions pénales.

Schématiquement, l'ordre judiciaire se décompose en deux domaines : les juridictions civiles et pénales.

- **Les juridictions civiles** sont compétentes en droit de la famille (divorce, garde d'enfants, succession) et en droit des contrats (immobilier, consommation). Le contentieux est réparti entre trois tribunaux selon la somme d'argent concernée par le litige : le juge de proximité est compétent pour les litiges n'excédant pas 4 000 euros, le tribunal d'instance est compétent pour connaître des litiges compris entre 4 000 et 10 000 euros, et, enfin, le tribunal de grande instance juge les litiges dont l'enjeu est supérieur à 10 000 euros.

Au sein des juridictions civiles, il existe des tribunaux

spécialisés. Ainsi, pour tout différend opposant deux personnes ayant la qualité de commerçant, c'est le tribunal de commerce qu'il faudra saisir. De plus, tout litige se rapportant à l'exécution ou à la fin d'un contrat de travail devra être jugé par le conseil des prud'hommes.

- **Les juridictions pénales**, quant à elles, seront compétentes pour condamner un individu qui a commis une infraction au code pénal. Contrairement aux autres juridictions, elles peuvent prononcer des peines (amendes ou peines d'emprisonnement). Selon la gravité de l'infraction commise, la juridiction compétente ne sera pas la même : pour les contraventions les plus faibles c'est le juge de proximité qui est compétent, les contraventions les plus complexes intéressent le tribunal de police, le tribunal correctionnel juge des délits dont la peine n'excède pas 10 ans d'emprisonnement, et, enfin, seule la cour d'assise peut juger les délits et les crimes les plus graves.

Après avoir déterminé l'ordre de juridiction compétent, il est aussi nécessaire de savoir quel est le tribunal territorialement compétent. De manière générale, il faudra s'adresser au tribunal administratif d'Amiens (pour le contentieux administratif) ou au Palais de justice d'Amiens (en matière civile et pénale). Attention toutefois, la détermination de la juridiction territorialement compétente peut varier selon un certain nombre de facteurs (lieu de résidence de la personne attaquée, emplacement de l'immeuble concerné par l'affaire...). La matière juridique étant particulièrement vaste et complexe, il n'est jamais vain de contacter un professionnel du droit afin de pouvoir être correctement renseigné et aiguillé.

Si le recours à un avocat est payant, il est néanmoins possible de se faire assister gratuitement en bénéficiant de l'aide juridictionnelle (qui est accordé selon le niveau de ressource) ou si votre contrat d'assurance prévoit une garantie de protection juridique.

De plus, l'ordre des avocats au barreau d'Amiens organise régulièrement des consultations juridiques gratuites, sur prise de rendez-vous préalable :

. **Tous les jeudis de 15h à 17h** au Point d'accès au Droit situé au 12 rue Frédéric Petit- Espace Dewailly à AMIENS.
☎ : 03.22.97.42.70 ou 03.22.97.41.34

. **Le deuxième mardi de chaque mois de 16h à 18h** au CCAS de CAMON 26 Place du Général Leclerc à CAMON.
☎ : 03.22.49.65.72

. **Tous les samedis de 9h à 12h** à l'Ordre des Avocats au 21 Square Jules Bocquet à AMIENS.
☎ : 03.22.92.31.52

. **Le deuxième mardi de chaque mois de 9h à 12h** à Somme Initiative au 49 Boulevard Alsace Lorraine à AMIENS. ☎ : 03.22.22.30.63
Par Thibaut NOUGEIN, juriste.

À VOS AGENDAS

Festival du chahut vert les 26, 27 et 28

août à Hornoy-le-Bourg organisé par la CCSOA. Nombreux spectacles et concerts. Les Fatals picards, Bachibousouk, The Big Funk Brass et de nombreux autres concerts, l'Aquarium, les Peintres nomades, la chasse aux bêtises, la Petite Boutique des devinettes, etc... De multiples attractions sous le signe du respect de l'environnement car le Chahut vert s'inscrit dans une démarche de sensibilisation du public au développement durable. Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site : www.lechahutvert.com



Ne manquez pas le samedi 1er octobre la soirée théâtrale organisée par le foyer rural à la salle polyvalente à 20h30 : La nouvelle pièce de la troupe Fantasmagorie, Feu tante Amélie, écrite par Dominique Eulalie et mise en scène par Stéphanie Doye. Une comédie légère, où une réunion de famille rassemble des membres aux personnalités diverses. Ils se retrouvent dans une vieille demeure à l'occasion de l'ouverture du testament de leur tante. Elle était riche, traficotait à la bourse, et faisait des envieux. Le notaire et sa secrétaire officient avec difficulté. Jalousie, rivalités, critiques... Venez nombreux pour apprécier cette pièce, rires et divertissement garantis. Entrée 5€ (gratuite pour les moins de 14 ans). Réservations au 06 83 43 09 98

Inscriptions école de musique : le samedi 17 septembre matin de 9h30 à 12h30
Reprise des cours la semaine du lundi 26 septembre

NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU

- **Cours de peinture à l'huile** : tous les jeudis de 20h00 à 22h00 dès le 8 septembre : renseignements et inscriptions à la médiathèque au 03 22 55 00 59
- **Initiation à l'aquarelle** : une fois par trimestre, prochain atelier le 6 octobre 2016 à 14h30 sur inscriptions auprès de la médiathèque
- **Comment se servir d'une tablette numérique** : réunion information mercredi 7 septembre à 10h30 à la médiathèque
- **Pétanque** : par le foyer rural le vendredi soir à 18h00 au boulodrome place du marché

QUEVAUVILLERS **Concours de Pétanque**



CALENDRIER DES FÊTES

JUILLET

- 14 juillet : Fête Nationale, repas républicain, jeux, feu d'artifice et retraite aux flambeaux
- 24 juillet : Tournois sixte JSQ

AOÛT

- 26,27 28 août : Festival du Chahut vert (CCSOA) à Hornoy le Bourg
- 27 août : Concours de pétanque du foyer rural

SEPTEMBRE

- 11 septembre : Fête locale

OCTOBRE

- 1er octobre : Pièce de théâtre organisée par le foyer rural : Feu Tante Amélie, par la troupe de Mayenne Fantasmagorie
- 16 octobre : Saint Crépin

NOVEMBRE

- 11 novembre : Commémoration de l'armistice de 1918
- 19 novembre : Bourse aux jouets de l'Association des parents d'élèves
- 20 novembre : Banquet de la Sainte-Cécile

DÉCEMBRE

- 3 décembre : Téléthon
- 5 décembre : Hommage aux morts de l'AFN
- 11 décembre : Arbre de Noël de la commune
- 15 décembre : Noël de l'École

LES ACTIVITÉS À QUEVAUVILLERS : Des activités hebdomadaires pour tous les goûts

FOYER RURAL : Mardi **Danse latine et Gymnastique** (Marie-José Doye : 03 22 90 82 99)

Mardi **Tarot** (Corinne Dacheux 06 82 56 44 96)

Lundi-Jeudi **Badminton** (Eugénie Dacheux 06 70 70 91 79)

Vendredi (en saison) **Pétanque** (Philippe Dacheux 06 88 97 02 03 – Julien Dartus 06 76 24 65 01)

Tir à l'arc :

le mercredi de 17h30 à 19h30 pour les débutants et les jeunes de moins de 18 ans (inscription des enfants à partir de 8 ans),

le vendredi de 18 h à 21 h pour les adultes et les jeunes confirmés,

le samedi de 9h30 à 12h30 pour toutes les catégories.

Informations : Lina ou Christophe PIOLLE au 03 22 49 03 54 ou au 06 89 39 29 58

Danse : contacter Sohéline : so-dance@orange.fr

Foot : enfants et adultes : Guy GAILLET : 03 22 42 03 17 ou www.jsquevauvillers.com

École de musique : Gérard GAILLET : 03 22 34 04 52

Cours de peinture à l'huile : adultes : jeudi soir de 20h00 à 22h00 : 03 22 55 00 59

N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune : www.quevauvillers.fr ainsi que la page facebook

Retrouvez-nous sur 

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2015 ET 2016

- 18 juin 2015 : CHAIGNE Isaac, Dominique, Éric
- 23 juin 2015 : DÉSIRÉ Pierre, Daniel, Didier
- 8 décembre 2015 : MAGNÉE Tom, Jean Michel, Lois
- 23 février 2016 : BOULET Chloé, Denise, Clothilde
- 23 mars 2016 : THÉRON Maël, Léon, Renaud
- 19 avril 2016 : GUÉRARD Lucien, Roger, Rigadin
- 25 mai 2016 : HENRY Léon, Rafael, Lee
- 23 juin 2016 : ROYNEL Charly, Matthieu, Rémy

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !

MARIAGES 2016

- 5 mars 2016 : LOUVEL, Laurent et DUMOULIN Hélène

TOUS NOS VOEUX DE BONHEUR AUX JEUNES MARIÉS !

DÉCÈS 2015 2016

- 29 décembre 2015 : FOURNET Alain, Marcel, Louis, Simon
- 11 janvier 2016 : FLET Pascal, Denis, Dany
- 23 janvier 2016 : COLINET Jean
- 10 février 2016 : DELACLUYSE Micheline, veuve BERTIN
- 12 février 2016 : ALLART Marguerite, veuve LEFEBVRE
- 20 février 2016 : FRÉVILLE Janine, Célinie née ROGER
- 27 février 2016 : GOUPY Josiane née LEDOUX
- 30 avril 2016 : DIZENGREMEL Anne, Marie née DESPRÉAUX
- 20 avril 2016 : CUVELIER Roberte, Jeanne, Valentine née GODARD
- 8 juin 2016 : POINTEL Nicole née LEQUIEN
- 15 juin 2016 : MACQUET Joël
- 8 juillet 2016 : DOISY Jeanne veuve GRYSO

Nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées.

NOUVEAUX ARRIVANTS 2015 2016

- 14 décembre 2015 : HÉNIN Christelle, 69 chaussée Thiers
- 1er janvier 2016 : LOUARNE Aude, 13 rue de Verdun
- 13 janvier 2016 : JACOB Séverine et David et HAGNERE Lina, 51 chaussée Thiers
- 16 janvier 2016 : HOOCK Julien 20 rue du Bois
- 1er février 2016 : PHALEMPIN Frédéric et SOISSON Christelle, 2 rue des Hautes Bornes
- 4 mars 2016 : LECORDONNIER Karim et FIEVET Laura, 12 rue Ruin
- 19 mars 2016 : GEORGES Christine 2 rue Sainneville
- 10 juin 2016 : THIÉBAUT Frédéric 3 Place du Gal Leclerc
- 18 juin 2016 : RIMBERT Baptiste, 49 bis chaussée Thiers
- 2 juillet 2016 : SALOMEZ Camille, 18 rue Lucien Geoffroy

NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS !

RAPPEL ! RAPPEL ! RAPPEL ! :

Il est de bon usage de signaler à la Mairie votre arrivée ou votre départ de la commune. Il est de votre intérêt de nous faire connaître vos dates d'arrivée et de départ ainsi que la composition de votre foyer, notamment pour la facturation de l'eau et de la redevance des ordures ménagères (facturation au prorata du temps d'occupation du logement).

Pour **les propriétaires de locatif**, pensez à nous communiquer les dates d'arrivée et de départ de vos locataires avec les noms et prénoms des nouveaux occupants, l'adresse des partants et l'index du compteur d'eau.

LE COIN DES ARTISTES ET DES LECTEURS

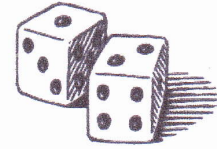
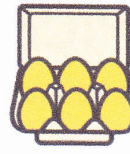
RÉBUS PICARD PAR RÉGIS DOYE

RÉBUS PICARDS

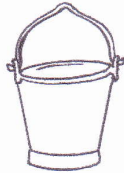
des mots ou des expressions.

Les solutions sont en bas de la page.

B'



π



a



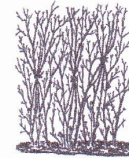
H



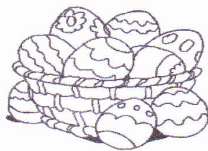
R'



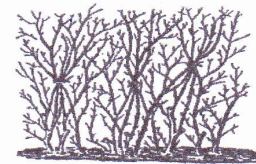
4
sans
R



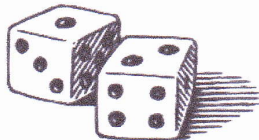
G'



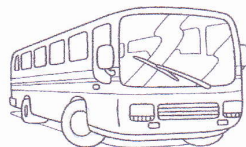
V'



A'



π



B' œufs dés = beudet = baudet
 Pi pas seau = pipasso = cornemuse picarde
 A pot nez = apomné = accroupi
 K dos r'œufs = cadoreu = gendarme ou chardonneret
 Quate seau haie riz = cate soëri = chauve souris
 G'œufs v'île haie = gueuvilé = Quevauvillers
 A dés = adé = au revoir
 Terre touosse = tertous = tout le monde
 Pi car = picard



Aquarelle réalisée par Nathalie PETTOELLO



Peinture à l'huile réalisée par Didier FONTANA

Si vous souhaitez nous communiquer un poème que vous aimez, un dessin, une photographie ou tout autre chose que vous affectionnez particulièrement, n'hésitez pas à nous contacter et nous en parlerons dans notre prochain numéro.

Faites-nous parvenir toutes vos idées et vos remarques. Nous essayerons d'y répondre lors de notre prochain numéro !

Contact : laurencenougein@wanadoo.fr

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPAL
67, Chaussée Thiers - 80710 QUEVAUVILLERS

☎: 03 22 90 92 81

✉: mairie.de.quevauvillers@wanadoo.fr

Responsable de publication : Dominique DUSSUELLE

Création, mise en page : Nathalie BINET et Laurence NOUGEIN

Ont participé à ce numéro : Nathalie BINET, Raphaël DAULT, Séverine DEMAILLY, François DESJARDINS, Régis DOYE, Patricia FRÈRE, Dominique GAILLET, Jean-Marc LABESSE, Emmanuelle OBRITIN, François de PERCY, Régis SINOQUET

Crédit photos : Séverine DEMAILLY, Jean-Marc LABESSE, Laurence NOUGEIN, Régis SINOQUET

Comité de relecture : Raphaël DAULT, Chantal DELIENCOURT, William HOUSSEUX, Jean-Marc LABESSE

Impression : IPNS, ne pas jeter sur la voie publique.



**Ce journal a été entièrement réalisé, conçu et imprimé
par nos soins.**

**Afin d'obtenir un rendu agréable pour sa lecture tout
en réduisant son coût, nous avons opté pour une
impression couleur sur un papier de qualité standard.**

**Toute l'équipe municipale, ainsi que les personnes
qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro, vous
souhaitent une bonne lecture.**